

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 329

7 février 2012

SOMMAIRE

C2D System House Luxembourg SA	15759	EFB S.A.	15782
CMC Group Financial Company S.A.	15746	EFCO-Forodia Exploitation S.à r.l.	15783
Coiffure Sandrine Noire Sàrl	15746	EIF Germany S.à r.l.	15784
Consulting Marketing Trading International S.A.	15758	EIF Soparfi B S.à r.l.	15784
CPP Investment Board European Holdings S.à r.l.	15758	EIF Soparfi C S.à r.l.	15784
Croonlux S. à r.l.	15758	EIF Soparfi D S.à r.l.	15784
Cubus 2	15758	Eiger Ventures International	15785
Custines Holdings S.A.	15759	Electricité Gindt Claude S.à r.l.	15785
Cypher S.A., SPF	15759	Electrotechnique du Luxembourg S.A. ...	15785
Daedalos S.A., SPF	15761	Empresa de Manutencion y Consignacion Maritima (E.M.A.C.O.M.) S.à r.l.	15785
D.A.L. Holding S.A., SPF	15759	Entreprise de Construction Lemos Sàrl ..	15785
David All Trade Group S.A.	15761	Entreprise de constructions Modeste BAATZ et Fils S.à r.l.	15774
D-Carre S.A.	15759	Entreprise de Nettoyage Almeida S. à r.l.	15792
D-Carre S.A.	15760	Eosnix S.A.	15792
De Cock S.à r.l.	15772	E-Trans GmbH	15774
Defilippi S.à r.l.	15773	E-Trans GmbH & Co. KG	15774
Destination Beauté s.à r.l.	15773	Eurinfi S.à r.l.	15775
DHCRE II HoldCo I S.à r.l.	15773	Eurinfi S.à r.l.	15775
DKV Globality S.A.	15773	Euro Mall Ventures S.à r.l.	15775
Dofleini S.à r.l.	15773	European Parking Holding S.à r.l.	15776
Don Diego S. à r.l.	15774	Finlandia Investment S.à r.l.	15792
Dudziak S.à r.l.	15774	FONDATION KRIIBSKRANK KANNER, en français FONDATION ENFANTS AT-TEINTS DE CANCER ou FONDATION HELLEF FIR KRIIBSKRANK KANNER, en français AIDE AUX ENFANTS AT-TEINTS DE CANCER	15786
Dunedin Holdings GmbH, Zweigniederlassung Luxembourg	15760	FPSPICICAV	15792
Dynamic Materials Luxembourg 1 S.à r.l.	15760	Hailey Investments Sp. z o.o. Luxembourg Branch	15760
Dynamic Materials Luxembourg 2 S.à r.l.	15760	Rosis International S.à r.l.	15776
EAST PROJECT S.A.	15782	Savena International S.à r.l.	15776
EAST PROJECT S.A.	15782	Sciamani S.A.	15761
EAST-WEST TRADING Company G.m.b.H.	15782	Springboard Investments S.à r.l.	15746
ECOVIS Crown Audit	15783		
ECOVIS Luxembourg	15783		
Edisys S.A.	15783		

CMC Group Financial Company S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1417 Luxembourg, 14, rue Dicks.

R.C.S. Luxembourg B 30.457.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

Référence de publication: 2012000438/11.

(110212982) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 décembre 2011.

Coiffure Sandrine Noire Sarl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1616 Luxembourg, 26, place de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 84.402.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012000439/9.

(110212187) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 décembre 2011.

Springboard Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 20.000,00.

Siège social: L-2165 Luxembourg, 23-29, Rives de Clausen.

R.C.S. Luxembourg B 149.809.

In the year two thousand eleven, on the twenty-third day of November.

Before us, Maître Edouard Delosch, notary, residing in Rambrouch (Grand Duchy of Luxembourg).

There appeared:

Skype Communications, a société à responsabilité limitée governed by the laws of Luxembourg, having a share capital of seventeen million six hundred forty-four thousand six hundred seventy-six euro and twenty-five cents (EUR 17,644,676.25), having its registered office at 23-29, Rives de Clausen, L2165 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 100.468, (the "Sole Shareholder")

hereby represented by Me Philipp BASLER-GRETIC, lawyer, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given on 22 November 2011,

The said proxy, signed by the proxyholder and the undersigned notary, shall be annexed to the present deed for the purpose of registration.

The Sole Shareholder has requested the undersigned notary to record that the Sole Shareholder is the owner of all the shares issued by Springboard Investments S.à r.l., a société à responsabilité limitée governed by the laws of Luxembourg, having a share capital of twenty thousand United-States Dollars (USD 20,000.-), with registered office at 23-29 Rives de Clausen, L2165 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, incorporated following a deed of Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, of 18 November 2009, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 19 of 5 January 2010 and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 149.809 (the "Company"). The articles of incorporation have lastly been amended by a deed of the Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg of 3 May 2010, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations dated 11 June 2010 under number 1228.

The Sole Shareholder, represented as above mentioned, having recognised to be fully informed in advance of the resolutions to be taken on the basis of the following agenda:

Agenda

1 To change the financial year of the Company;

2 Subject to the above change, (i) to end the current financial year of the Company on 31 December 2011, (ii) to resolve that an interim financial year will begin on 1 January 2012 and end on 30 June 2012, and that accordingly (iii) a new financial year will begin on 1 July 2012 and end on 30 June 2013; and

3 To amend the provisions of the articles of association of the Company in relation to, among others:

- the financial year,

- the management of the Company, and
- the meetings of the shareholders,
and subsequently, to fully restate the articles of association of the Company, save for the corporate object which will remain unchanged.

has requested the undersigned notary to document the following resolutions:

First resolution

The Sole Shareholder resolved to change the financial year of the Company so that it shall forthwith begin on the first day of July and ends on the last day of June of each year.

Second resolution

The Sole Shareholder resolved (i) to end the current financial year of the Company on 31 December 2011, (ii) that an interim financial year will begin on 1 January 2012 and end on 30 June 2012, and that accordingly (iii) a new financial year will begin on 1 July 2012 and end on 30 June 2013.

Third resolution

The Sole Shareholder resolved to amend the provisions of the articles of association of the Company in relation to, among others:

- the financial year,
- the management of the Company, and
- the meetings of the shareholders, and subsequently, to fully restate the articles of association of the Company, save for the corporate object of the Company which will remain unchanged.

Subsequently to the preceding paragraph, the Sole Shareholder further resolved that the articles of incorporation shall from now on read as follows:

Chapter I. - Form, Name, Registered office, Object, Duration

Art. 1. Form, Name. There is hereby established a société à responsabilité limitée (the “Company”) governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg (the “Laws”) and by the present articles of incorporation (the “Articles of Incorporation”).

The Company may be composed of one single shareholder, owner of all the shares, or several shareholders, but not exceeding forty (40) shareholders.

The Company will exist under the name of “Springboard Investments S.à r.l.”

Art. 2. Registered Office. The Company will have its registered office in the City of Luxembourg.

The registered office may be transferred to any other place within the City of Luxembourg by a resolution of the Manager(s).

Branches or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by resolution of the Manager(s).

In the event that, in the view of the Manager(s), extraordinary political, economic or social developments occur or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office or with the ease of communications with such office or between such office and persons abroad, the Company may temporarily transfer the registered office abroad, until the complete cessation of these abnormal circumstances. Such temporary measures will have no effect on the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of the registered office, will remain a company governed by the Laws. Such temporary measures will be taken and notified to any interested parties by the Manager(s).

Art. 3. Object.

3.1 The purpose of the Company is the acquisition of participations, in Luxembourg or abroad, in any companies or enterprises in any form whatsoever and the management of such participations. The Company may in particular acquire by subscription, purchase and exchange or in any other manner any stock, shares and other participation securities, bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and more generally, any securities and financial instruments issued by any public or private entity. It may participate in the creation, development, management and control of any company or enterprise. It may further invest in the acquisition and management of a portfolio of patents or other intellectual property rights of any nature or origin.

3.2 The Company may borrow in any form, except by way of public offer. It may issue, by way of private placement only, notes, bonds and any kind of debt and equity securities. The Company may lend funds including, without limitation, the proceeds of any borrowings, to its subsidiaries, affiliated companies and any other companies. The Company may also give guarantees and pledge, transfer, encumber or otherwise create and grant security over all or some of its assets to guarantee its own obligations and those of any other company, and, generally, for its own benefit and that of any other company or person. For the avoidance of doubt, the Company may not carry out any regulated activities of the financial sector without having obtained the required authorisation.

3.4 The Company may use any techniques and instruments to efficiently manage its investments and to protect itself against credit risks, currency exchange exposure, interest rate risks and other risks.

3.5 The Company may carry out any commercial, financial or industrial operations and any transactions with respect to real estate or movable property which, directly or indirectly, favour or relate to its corporate object.

Art. 4. Duration. The Company is formed for an unlimited duration.

It may be dissolved at any time by a resolution of the shareholder(s), voting with the quorum and majority rules set by the Laws or by the Articles of Incorporation, as the case may be pursuant to article 29 of the Articles of Incorporation.

Chapter II. Capital, Shares

Art. 5. Issued Capital. The issued capital of the Company is set at twenty thousand United-States Dollars (USD 20,000.-) divided into twenty thousand (20,000) shares with a nominal value of one United-States Dollar (USD 1.-) each, all of which are fully paid up.

The rights and obligations attached to the shares shall be identical except to the extent otherwise provided by the Articles of Incorporation or by the Laws.

In addition to the issued capital, there may be set up a premium account to which any premium paid on any share in addition to its nominal value is transferred. The amount of the premium account may be used to provide for the payment of any shares which the Company may repurchase from its shareholder(s), to offset any net realised losses, to make distributions to the shareholder(s) in the form of a dividend or to allocate funds to the legal reserve.

Art. 6. Shares. Each share entitles to one vote.

Each share is indivisible as far as the Company is concerned.

Co-owners of shares must be represented towards the Company by a common representative, whether appointed amongst them or not.

When the Company is composed of a single shareholder, the single shareholder may freely transfer its shares.

When the Company is composed of several shareholders, the shares may be transferred freely amongst shareholders but the shares may be transferred to non-shareholders only with the authorisation of shareholders representing at least three quarters (3/4) of the capital.

The transfer of shares must be evidenced by a notarial deed or by a private contract. Any such transfer is not binding upon the Company or upon third parties unless duly notified to the Company or accepted by the Company, pursuant to article 1690 of the Luxembourg Civil Code.

The Company may acquire its own shares with a view to their immediate cancellation.

Ownership of a share carries implicit acceptance of the Articles of Incorporation and of the resolutions validly adopted by the shareholder(s).

Art. 7. Increase and Reduction of Capital. The issued capital of the Company may be increased or reduced one or several times by a resolution of the shareholder(s) adopted in compliance with the quorum and majority rules set by the Articles of Incorporation or, as the case may be, by the Laws for any amendment of the Articles of Incorporation.

Art. 8. Incapacity, Death, Suspension of civil rights, Bankruptcy or Insolvency of a Shareholder. The incapacity, death, suspension of civil rights, bankruptcy, insolvency or any other similar event affecting the shareholder(s) does not put the Company into liquidation.

Chapter III. Managers, Auditors

Art. 9. Managers. The Company shall be managed by one or several managers who need not be shareholders themselves (the "Manager(s)").

If two (2) Managers are appointed, they shall jointly manage the Company.

If more than two (2) Managers are appointed, they shall form a board of managers (the "Board of Managers").

The Managers will be appointed by the shareholder(s), who will determine their number and the duration of their mandate. The Managers are eligible for re-appointment and may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of the shareholder(s).

The shareholder(s) may decide to qualify the appointed Managers as class A Managers (the "Class A Managers") or class B Managers (the "Class B Managers").

The shareholder(s) shall neither participate in nor interfere with the management of the Company.

Art. 10. Powers of the Managers. The Managers are vested with the broadest powers to perform all acts necessary or useful for accomplishing the Company's object.

All powers not expressly reserved by the Articles of Incorporation or by the Laws to the general meeting of shareholder(s) or to the auditor(s) shall be within the competence of the Managers.

Art. 11. Delegation of Powers - Representation of the Company. The Manager(s) may delegate special powers or proxies, or entrust determined permanent or temporary functions to persons or committees chosen by them.

The Company will be bound towards third parties by the individual signature of any of the Managers.

However, if the shareholder(s) have qualified the Managers as Class A Managers or Class B Managers, the Company will only be bound towards third parties by the joint signatures of one Class A Manager and one Class B Manager.

The Company will further be bound towards third parties by the joint signatures or sole signature of any person to whom special power has been delegated by the Manager(s), but only within the limits of such special power.

Art. 12. Meetings of the Board of Managers. In case a Board of Managers is formed, the following rules shall apply:

The Board of Managers may appoint from among its members a chairman (the “Chairman”). It may also appoint a secretary, who need not be a Manager himself and who will be responsible for keeping the minutes of the meetings of the Board of Managers (the “Secretary”).

The Board of Managers will meet upon call by the Chairman. A meeting of the Board of Managers must be convened if any two (2) of its members so require.

The Chairman will preside over all meetings of the Board of Managers, except that in his absence the Board of Managers may appoint another member of the Board of Managers as chairman pro tempore by majority vote of the Managers present or represented at such meeting.

Except in cases of urgency or with the prior consent of all those entitled to attend, at least three (3) calendar days’ written notice of meetings of the Board of Managers shall be given in writing and transmitted by any means of communication allowing for the transmission of a written text. Any such notice shall specify the time and the place of the meeting as well as the agenda and the nature of the business to be transacted. The notice may be waived by properly documented consent of each member of the Board of Managers. No separate notice is required for meetings held at times and places specified in a time schedule previously adopted by resolution of the Board of Managers.

The meetings of the Board of Managers shall be held in Luxembourg or at such other place as the Board of Managers may from time to time determine.

Any Manager may act at any meeting of the Board of Managers by appointing in writing, transmitted by any means of communication allowing for the transmission of a written text, another Manager as his proxy. Any Manager may represent one or several members of the Board of Managers.

A quorum of the Board of Managers shall be the presence or representation of at least half (1/2) of the Managers holding office, provided that in the event that the Managers have been qualified as Class A Managers or Class B Managers, such quorum shall only be met if at least one (1) Class A Manager and one (1) Class B Manager are present or represented.

Decisions will be taken by a majority of the votes of the Managers present or represented at such meeting.

One or more Managers may participate in a meeting by conference call, videoconference or any other similar means of communication enabling thus several persons participating therein to simultaneously communicate with each other. Such participation shall be deemed equivalent to a physical presence at the meeting.

A written decision, signed by all the Managers, is proper and valid as though it had been adopted at a meeting of the Board of Managers which was duly convened and held. Such a decision may be documented in a single document or in several separate documents having the same content and each of them signed by one or several Managers.

Art. 13. Resolutions of the Managers. The resolutions of the Manager(s) shall be recorded in writing.

The minutes of any meeting of the Board of Managers will be signed by the Chairman of the meeting and by the secretary (if any). Any proxies will remain attached thereto.

Copies or extracts of written resolutions or minutes, to be produced in judicial proceedings or otherwise, may be signed by any of the Managers.

Art. 14. Management Fees and Expenses. Subject to approval by the shareholder(s), the Manager(s) may receive a management fee in respect of the carrying out of their management of the Company and may, in addition, be reimbursed for all other expenses whatsoever incurred by the Manager(s) in relation to such management of the Company or the pursuit of the Company’s corporate object.

Art. 15. Conflicts of Interest. If any of the Managers of the Company has or may have any personal interest in any transaction of the Company, such Manager shall disclose such personal interest to the other Manager(s) and shall not consider or vote on any such transaction.

In case of a sole Manager it suffices that the transactions between the Company and its Manager, who has such an opposing interest, be recorded in writing.

The foregoing paragraphs of this Article do not apply if (i) the relevant transaction is entered into under fair market conditions and (ii) falls within the ordinary course of business of the Company.

No contract or other transaction between the Company and any other company or firm shall be affected or invalidated by the mere fact that any one or more of the Managers or any officer of the Company has a personal interest in, or is a manager, associate, member, shareholder, officer or employee of such other company or firm. Any person related as described above to any company or firm with which the Company shall contract or otherwise engage in business shall not, by reason of such affiliation with such other company or firm, be automatically prevented from considering, voting or acting upon any matters with respect to such contract or other business.

Art. 16. Managers' Liability - Indemnification. No Manager commits himself, by reason of his functions, to any personal obligation in relation to the commitments taken on behalf of the Company.

Manager(s) are only liable for the performance of their duties.

The Company shall indemnify any Manager, officer or employee of the Company and, if applicable, their successors, heirs, executors and administrators, against damages and expenses reasonably incurred by him in connection with any action, suit or proceeding to which he may be made a party by reason of his being or having been Manager(s), officer or employee of the Company, or, at the request of the Company, any other company of which the Company is a shareholder or creditor and by which he is not entitled to be indemnified, except in relation to matters as to which he shall be finally adjudged in such action, suit or proceeding to be liable for gross negligence or misconduct. In the event of a settlement, indemnification shall be provided only in connection with such matters covered by the settlement as to which the Company is advised by its legal counsel that the person to be indemnified is not guilty of gross negligence or misconduct. The foregoing right of indemnification shall not exclude other rights to which the persons to be indemnified pursuant to the Articles of Incorporation may be entitled.

Art. 17. Auditors. Except where according to the Laws, the Company's annual statutory and/or consolidated accounts must be audited by an approved statutory auditor, the business of the Company and its financial situation, including in particular its books and accounts, may, and shall in the cases provided by law, be reviewed by one or more supervisory auditors who need not be shareholders themselves.

The supervisory or approved statutory auditors, if any, will be appointed by the shareholder(s), which will determine the number of such auditors and the duration of their mandate. They are eligible for re-appointment. They may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of the shareholder(s), save in such cases where the approved statutory auditor may, as a matter of the Laws, only be removed for serious cause or by mutual agreement.

Chapter IV. Shareholders

Art. 18. Powers of the Shareholders. The shareholder(s) shall have such powers as are vested in them pursuant to the Articles of Incorporation and the Laws. The single shareholder carries out the powers bestowed on the general meeting of shareholders.

Any properly constituted general meeting of shareholders of the Company represents the entire body of shareholders.

Art. 19. General Meetings. If the Company is composed of several shareholders, but no more than twenty-five (25) shareholders, resolutions of the shareholders may be passed in writing. Written resolutions may be documented in a single document or in several separate documents having the same content and each of them signed by one or several shareholders. Should such written resolutions be sent by the Manager(s) to the shareholders for adoption, the shareholders are under the obligation to, within a time period of fifteen (15) calendar days from the dispatch of the text of the proposed resolutions, cast their written vote by returning it to the Company through any means of communication allowing for the transmission of a written text. The quorum and majority requirements applicable to the adoption of resolutions by the general meeting of shareholders shall mutatis mutandis apply to the adoption of written resolutions.

General meetings of shareholders will be held at the registered office of the Company or at such other place in the Grand Duchy of Luxembourg, and may be held abroad if, in the judgement of the Manager(s), which is final, circumstances of force majeure so require.

Art. 20. Notice of General Meetings. Unless there is only one single shareholder, the shareholders may also meet in a general meeting of shareholders upon issuance of a convening notice in compliance with the Articles of Incorporation or the Laws, by the Manager(s), subsidiarily, by the statutory auditor(s) (if any) or, more subsidiarily, by shareholders representing more than half (1/2) of the capital.

The convening notice sent to the shareholders will specify the time and the place of the meeting as well as the agenda and the nature of the business to be transacted at the relevant general meeting of shareholders. The agenda for a general meeting of shareholders shall also, where appropriate, describe any proposed changes to the Articles of Incorporation and, if applicable, set out the text of those changes affecting the object or form of the Company.

If all the shareholders are present or represented at a general meeting of shareholders and if they state that they have been duly informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice.

Art. 21. Attendance - Representation. All shareholders are entitled to attend and speak at any general meeting of shareholders.

A shareholder may act at any general meeting of shareholders by appointing in writing, transmitted by any means of communication allowing for the transmission of a written text, another person who need not be a shareholder himself, as a proxy holder.

Art. 22. Proceedings. Any general meeting of shareholders shall be presided over by the Chairman or by a person designated by the Manager(s) or, in the absence of such designation, by the general meeting of shareholders.

The Chairman of the general meeting of shareholders shall appoint a secretary.

The general meeting of shareholders shall elect one (1) scrutineer to be chosen from the persons attending the general meeting of shareholders.

The Chairman, the secretary and the scrutineer so appointed together form the board of the general meeting.

Art. 23. Vote. At any general meeting of shareholders other than a general meeting convened for the purpose of amending the Articles of Incorporation of the Company or voting on resolutions whose adoption is subject to the quorum and majority requirements of an amendment to the Articles of Incorporation, as the case may be, to the quorum and majority rules set for the amendment of the Articles of Incorporation, resolutions shall be adopted by shareholders representing more than half (1/2) of the capital. If such majority is not reached at the first meeting (or consultation in writing), the shareholders shall be convened (or consulted) a second time and resolutions shall be adopted, irrespective of the number of shares represented, by a simple majority of votes cast.

At any general meeting of shareholders, convened in accordance with the Articles of Incorporation or the Laws, for the purpose of amending the Articles of Incorporation of the Company or voting on resolutions whose adoption is subject to the quorum and majority requirements of an amendment to the Articles of Incorporation, the majority requirements shall be a majority of shareholders in number representing at least three quarters (3/4) of the capital.

Art. 24. Minutes. The minutes of the general meeting of shareholders shall be signed by the shareholders present and may be signed by any shareholders or proxies of shareholders, who so request.

The resolutions adopted by the single shareholder shall be documented in writing and signed by the single shareholder.

Copies or extracts of the written resolutions adopted by the shareholder(s) as well as of the minutes of the general meeting of shareholders to be produced in judicial proceedings or otherwise may be signed by the sole Manager or by any two (2) Managers acting jointly if more than one Manager has been appointed.

Chapter V. Financial year, Financial statements, Distribution of profits

Art. 25. Financial Year. The Company's financial year begins on the first day of July and ends on the last day of June of each year.

Art. 26. Adoption of Financial Statements. At the end of each financial year, the accounts are closed and the Manager (s) draw up an inventory of assets and liabilities, the balance sheet and the profit and loss account, in accordance with the Laws.

The annual statutory and/or consolidated accounts are submitted to the shareholder(s) for approval.

Each shareholder or its representative may peruse these financial documents at the registered office of the Company.

Art. 27. Distribution of Profits. From the annual net profits of the Company, at least five per cent (5%) shall each year be allocated to the reserve required by law (the "Legal Reserve"). That allocation to the Legal Reserve will cease to be required as soon and as long as the Legal Reserve amounts to ten per cent (10%) of the issued capital of the Company.

After allocation to the Legal Reserve, the shareholder(s) shall determine how the remainder of the annual net profits will be disposed of by allocating the whole or part of the remainder to a reserve or to a provision, by carrying it forward to the next following financial year or by distributing it, together with carried forward profits, distributable reserves or share premium to the shareholder(s), each share entitling to the same proportion in such distributions.

Subject to the conditions (if any) fixed by the Laws and in compliance with the foregoing provisions, the Manager(s) may pay out an advance payment on dividends to the shareholders. The Manager(s) fix the amount and the date of payment of any such advance payment.

Chapter VI. Dissolution, Liquidation

Art. 28. Dissolution, Liquidation. The Company may be dissolved by a resolution of the shareholder(s) adopted by half of the shareholders holding three quarters (3/4) of the capital.

Should the Company be dissolved, the liquidation will be carried out by the Manager(s) or such other persons (who may be physical persons or legal entities) appointed by the shareholder(s), who will determine their powers and their compensation.

After payment of all the debts of and charges against the Company, including the expenses of liquidation, the net liquidation proceeds shall be distributed to the shareholder(s) so as to achieve on an aggregate basis the same economic result as the distribution rules set out for dividend distributions.

Chapter VII. Applicable law

Art. 29. Applicable Law. All matters not governed by the Articles of Incorporation shall be determined in accordance with the Laws, in particular the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended.

Expenses

The expenses, costs, fees and charges of any kind as a result of the present deed are estimated at one thousand one hundred euro (EUR 1,100.-).

The undersigned notary who knows English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same party and in case of divergences between the English and the French text, the English text will prevail.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, who is known to the notary by his surname, first name, civil status and residence, the said person signed together with Us notary this original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille onze, le vingt-troisième jour de novembre.

Pardevant nous Maître Edouard Delosch, notaire de résidence à Rambrouch (Grand-Duché de Luxembourg).

A comparu:

Skype Communications, une société à responsabilité limitée, régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant un capital social de dix-sept millions six cent quarante-quatre mille six cent soixante-seize euro et vingt-cinq centimes (EUR 17.644.676,25), ayant son siège social à 23-29, Rives de Clausen, L-2165 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg et enregistré auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 100.468 (l'"Associé Unique"),

représentée par Me Philipp BASLER-GRETIC, avocat, demeurant à Luxembourg en vertu d'une procuration donnée le 22 novembre 2011,

laquelle procuration, signée par le mandataire et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte aux fins d'enregistrement.

L'Associé Unique a demandé au notaire soussigné d'acter que l'Associé Unique est le propriétaire de toutes les parts sociales émises par Springboard Investments S.à r.l., une société à responsabilité limitée, régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant un capital social de vingt mille dollars des États-Unis d'Amérique (USD 20.000,-), ayant son siège social à 23-29, Rives de Clausen, L-2165 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, constituée suivant acte de Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, le 18 novembre 2009, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 19 du 5 janvier 2010 et enregistré auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 149.809 (la «Société»). Les statuts ont été modifiés pour la dernière fois par un acte de Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg le 3 mai 2010, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations en date du 11 juin 2010 sous le numéro 1228.

L'Associé Unique, représenté comme indiqué ci-dessus, ayant reconnu être entièrement informé au préalable des résolutions à prendre sur base de l'ordre du jour ci-après:

Agenda

1 Modifier l'année sociale de la Société;

2 Sous réserve de la modification ci-dessus, (i) clôturer l'année sociale en cours au 31 décembre 2011, (ii) décider qu'une année sociale intermédiaire commencera le 1^{er} janvier 2012 et se terminera le 30 juin 2012, et qu'en conséquence (iii) une nouvelle année sociale commencera le 1^{er} juillet 2012 et se terminera le 30 juin 2013;

3 Modifier les dispositions des statuts de la Société relatives, entre autres à:

- l'année sociale;
- la gestion de la Société, et
- les réunions des associés,

et par conséquent, refondre complètement les statuts de la Société, sauf pour l'objet social de la Société qui restera inchangé;

a requis le notaire soussigné d'acter les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé Unique a décidé de modifier l'année sociale de la Société afin qu'elle débute le premier jour de juillet et se termine le dernier jour de juin de chaque année.

Seconde résolution

L'Associé Unique a décidé (i) de clôturer l'année sociale en cours au 31 décembre 2011, (ii) qu'une année sociale intérimaire commencera le 1^{er} janvier 2012 et se terminera le 30 juin 2012, et qu'en conséquence (iii) une nouvelle année sociale commencera le 1^{er} juillet 2012 et se terminera le 30 juin 2013.

Troisième résolution

L'Associé Unique a décidé de modifier les dispositions des statuts de la Société relatives, entre autres à:

- l'année sociale,
- la gestion de la Société, et
- les réunions des associés,

et par conséquent, refondre complètement les statuts de la Société sauf pour l'objet social de la Société qui restera inchangé.

En conséquence du paragraphe qui précède, l'Associé Unique a en outre décidé que les statuts de la Société auront dorénavant la teneur suivante:

Chapitre I^{er} . Forme, Dénomination, Siège, Objet, Durée

Art. 1^{er} . Forme, Dénomination. Il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée (la «Société») régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, (les «Lois»), et par les présents statuts (les «Statuts»).

La Société peut comporter un associé unique, propriétaire de la totalité des parts sociales ou plusieurs associés, dans la limite de quarante (40) associés.

La Société adopte la dénomination «Springboard Investments S.à.r.l.»

Art. 2. Siège Social. Le siège social de la Société est établi dans la ville de Luxembourg.

Le siège social peut être transféré à tout autre endroit de la ville de Luxembourg par une décision des Gérants.

Des succursales ou d'autres bureaux peuvent être établis soit au Grand-Duché de Luxembourg ou à l'étranger par décision des Gérants.

Dans l'hypothèse où les Gérants estiment que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social sont de nature à compromettre l'activité normale de la Société à son siège social ou la communication aisée avec ce siège ou entre ce siège et l'étranger ou que de tels événements se sont produits ou sont imminents, la Société pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales. Ces mesures provisoires n'auront aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, demeurera régie par les Lois. Ces mesures provisoires seront prises et portées à la connaissance de tout intéressé par les Gérants.

Art. 3. Objet.

3.1 L'objet de la Société est la prise de participations, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, dans toutes sociétés ou entreprises sous quelque forme que ce soit, et la gestion de ces participations. La Société peut notamment acquérir par souscription, achat et échange ou de toute autre manière tous titres, actions et autres valeurs de participation, obligations, créances, certificats de dépôt et autres instruments de dette, et plus généralement, toutes valeurs et instruments financiers émis par toute entité publique ou privée. Elle peut participer à la création, au développement, à la gestion et au contrôle de toute société ou entreprise. Elle peut en outre investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets ou d'autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit.

3.2 La Société peut emprunter sous quelque forme que ce soit, sauf par voie d'offre publique. Elle peut procéder, uniquement par voie de placement privé, à l'émission de billets à ordre, d'obligations et de titres et instruments de toute autre nature. La Société peut prêter des fonds, y compris notamment, les revenus de tous emprunts, à ses filiales, sociétés affiliées ainsi qu'à toutes autres sociétés. La Société peut également consentir des garanties et nantir, céder, grever de charges ou autrement créer et accorder des sûretés sur toute ou partie de ses actifs afin de garantir ses propres obligations et celles de toute autre société et, de manière générale, en sa faveur et en faveur de toute autre société ou personne. En tout état de cause, la Société ne peut effectuer aucune activité réglementée du secteur financier sans avoir obtenu l'autorisation requise.

3.3 La Société peut employer toutes les techniques et instruments nécessaires à une gestion efficace de ses investissements et à sa protection contre les risques de crédit, les fluctuations monétaires, les fluctuations de taux d'intérêt et autres risques.

3.4 La Société peut effectuer toutes les opérations commerciales, financières ou industrielles et toutes les transactions concernant des biens immobiliers ou mobiliers qui, directement ou indirectement, favorisent ou se rapportent à son objet social.

Art. 4. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Elle peut être dissoute, à tout moment, par une résolution des associés, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises par les Lois ou par les Statuts, selon le cas, conformément à l'article 29 des Statuts.

Chapitre II. Capital, Parts sociales

Art. 5. Capital Émis. Le capital émis de la Société est fixé à vingt mille dollars des États-Unis d'Amérique (USD 20.000,-) divisé en vingt mille (20.000) parts sociales ayant une valeur nominale d'un dollars des États-Unis d'Amérique (USD 1,-) chacune, celles-ci étant entièrement libérées.

Les droits et obligations inhérents aux parts sociales sont identiques sauf stipulation contraire des Statuts ou des Lois.

En plus du capital émis, un compte prime d'émission peut être établi sur lequel seront transférées toutes les primes d'émission payées sur les parts sociales en plus de la valeur nominale. Le solde de ce compte prime d'émission peut être utilisé pour régler le prix des parts sociales que la Société a rachetées à ses associés, pour compenser toute perte nette réalisée, pour distribuer des dividendes aux associés ou pour affecter des fonds à la réserve légale.

Art. 6. Parts Sociales. Chaque part sociale donne droit à une voix.

Chaque part sociale est indivisible à l'égard de la Société.

Les propriétaires indivis sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par un représentant commun désigné ou non parmi eux.

Lorsque la Société ne compte qu'un seul associé, celui-ci peut librement céder ses parts sociales.

Lorsque la Société compte plusieurs associés, les parts sociales sont librement cessibles entre eux et les parts sociales ne peuvent être cédées à des non-associés qu'avec l'autorisation des associés représentant au moins trois quart du capital social.

La cession de parts sociales doit être constatée par acte notarié ou par acte sous seing privé. Une telle cession n'est opposable à la Société ou aux tiers qu'après avoir été dûment notifiée à la Société ou acceptée par elle conformément à l'article 1690 du code civil luxembourgeois.

La Société peut acquérir ses propres parts sociales en vue de leur annulation immédiate.

La propriété d'une part sociale emporte de plein droit acceptation des Statuts de la Société et des décisions valablement adoptées par les associés.

Art. 7. Augmentation et Réduction du Capital. Le capital émis de la Société peut être augmenté ou réduit, en une ou plusieurs fois, par une résolution des associés adoptée aux conditions de quorum et de majorité requises par les Statuts ou, le cas échéant, par les Lois pour toute modification des Statuts.

Art. 8. Incapacité, Décès, Suspension des droits civils, Faillite ou Insolvabilité d'un Associé. L'incapacité, le décès, la suspension des droits civils, la faillite, l'insolvabilité ou tout autre événement similaire affectant un associé n'entraîne pas la mise en liquidation de la Société.

Chapitre III. Gérants, Commissaires

Art. 9. Gérants. La Société est gérée et administrée par un ou plusieurs gérants qui n'ont pas besoin d'être associés (les « Gérants »).

Si deux (2) Gérants sont nommés, ils géreront conjointement la Société.

Si plus de deux (2) Gérants sont nommés, ils formeront un conseil de gérance (le « Conseil de Gérance »).

Les Gérants seront nommés par les associés, qui détermineront leur nombre et la durée de leur mandat. Les Gérants peuvent être renommés et peuvent être révoqués à tout moment, avec ou sans motif, par une résolution des associés.

Les associés pourront qualifier les gérants nommés de Gérants de catégorie A (les « Gérants de Catégorie A ») ou Gérants de catégorie B (les « Gérants de Catégorie B »).

Les associés ne participeront ni ne s'immisceront dans la gestion de la Société.

Art. 10. Pouvoirs des Gérants. Les Gérants sont investis des pouvoirs les plus étendus pour accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social de la Société.

Tous les pouvoirs qui ne sont pas expressément réservés par les Statuts ou par les Lois aux associés relèvent de la compétence des Gérants.

Art. 11. Délégation de Pouvoirs - Représentation de la Société. Les Gérants peuvent déléguer des pouvoirs ou des mandats spéciaux, ou confier des fonctions permanentes ou temporaires à des personnes ou des comités de leur choix. La Société sera engagée vis-à-vis des tiers par la signature individuelle de l'un des Gérants.

Toutefois, si les associés ont qualifié les Gérants de Gérants de Catégorie A et Gérants de Catégorie B, la Société ne sera engagée vis-à-vis des tiers que par la signature conjointe d'un Gérant de Catégorie A et d'un Gérant de Catégorie B.

La Société sera également engagée vis-à-vis des tiers par la signature conjointe ou par la signature individuelle de toute personne à qui ce pouvoir de signature aura été délégué par les Gérants, mais seulement dans les limites de ce pouvoir.

Art. 12. Réunions du Conseil de Gérance. Dans l'hypothèse où un Conseil de Gérance est formé, les règles suivantes s'appliqueront:

Le Conseil de Gérance peut nommer parmi ses membres un président (le « Président »). Il peut également nommer un secrétaire qui n'a pas besoin d'être lui-même Gérant et qui sera responsable de la tenue des procès-verbaux du Conseil de Gérance (le « Secrétaire »).

Le Conseil de Gérance se réunira sur convocation du Président. Une réunion du Conseil de Gérance doit être convoquée si deux (2) de ses membres le demandent.

Le Président présidera toutes les réunions du Conseil de Gérance, mais en son absence le Conseil de Gérance désignera un autre membre du Conseil de Gérance comme président pro tempore par un vote à la majorité des Gérants présents ou représentés à cette réunion.

Sauf en cas d'urgence ou avec l'accord préalable de tous ceux qui ont le droit d'y assister, une convocation écrite devra être transmise, trois (3) jours calendaires au moins avant la date prévue pour la réunion du Conseil de Gérance, par tout moyen de communication permettant la transmission d'un texte écrit. La convocation indiquera la date, l'heure et le lieu de la réunion ainsi que l'ordre du jour et la nature des affaires à traiter. Il pourra être renoncé à cette convocation par un accord correctement consigné de chaque membre du Conseil de Gérance. Aucune convocation spéciale ne sera

requis pour les réunions se tenant à des dates et des lieux déterminés préalablement par une résolution adoptée par le Conseil de Gérance.

Les réunions du Conseil de Gérance se tiendront à Luxembourg ou à tout autre endroit que le Conseil de Gérance pourra déterminer de temps à autre.

Tout Gérant peut se faire représenter aux réunions du Conseil de Gérance en désignant par un écrit, transmis par tout moyen de communication permettant la transmission d'un texte écrit, un autre Gérant comme son mandataire. Tout Gérant peut représenter un ou plusieurs membres du Conseil de Gérance.

Le Conseil de Gérance ne pourra valablement délibérer que si au moins la moitié (1/2) des Gérants en fonction est présente ou représentée, sous réserve que dans l'hypothèse où des Gérants de Catégorie A ou des Gérants de Catégorie B ont été désignés, ce quorum ne sera atteint que si au moins un Gérant de Catégorie A et un Gérant de Catégorie B sont présents ou représentés.

Les décisions seront prises à la majorité des voix des Gérants présents ou représentés à cette réunion.

Un ou plusieurs Gérants peuvent prendre part à une réunion par conférence téléphonique, visioconférence ou tout autre moyen de communication similaire permettant ainsi à plusieurs personnes y participant de communiquer simultanément les unes avec les autres. Une telle participation sera considérée équivalente à une présence physique à la réunion.

Une décision écrite, signée par tous les Gérants, est régulière et valable de la même manière que si elle avait été adoptée à une réunion du Conseil de Gérance dûment convoquée et tenue. Une telle décision pourra être consignée dans un seul ou plusieurs écrits séparés ayant le même contenu et signé par un ou plusieurs Gérants.

Art. 13. Résolutions des Gérants. Les résolutions des Gérants doivent être consignées par écrit.

Les procès-verbaux des réunions du Conseil de Gérance seront signés par le Président de la réunion et par le Secrétaire (s'il y en a). Les procurations y resteront annexées.

Les copies ou les extraits des résolutions écrites ou les procès-verbaux, destinés à être produits en justice ou ailleurs, pourront être signés par l'un des Gérants.

Art. 14. Rémunération et Dépenses. Sous réserve de l'approbation des associés, les Gérants peuvent recevoir une rémunération pour leur gestion de la Société et peuvent, de plus, être remboursés de toutes les dépenses qu'ils auront exposées en relation avec la gestion de la Société ou la poursuite de l'objet social de la Société.

Art. 15. Conflits d'Intérêt. Si un ou plusieurs Gérants a ou pourrait avoir un intérêt personnel dans une transaction de la Société, ce Gérant devra en aviser les autres Gérants et il ne pourra ni prendre part aux délibérations ni émettre un vote sur une telle transaction.

Dans l'hypothèse d'un Gérant unique, il est seulement fait mention dans un procès-verbal des opérations intervenues entre la Société et son Gérant ayant un intérêt opposé à celui de la Société.

Les dispositions des alinéas qui précèdent ne sont pas applicables lorsque (i) l'opération en question est conclue à des conditions normales et (ii) si elle tombe dans le cadre des opérations courantes de la Société.

Aucun contrat ni autre transaction entre la Société et d'autres sociétés ou entreprises ne sera affecté ou invalidé par le simple fait qu'un ou plusieurs Gérants ou tout fondé de pouvoir de la Société y a un intérêt personnel, ou est gérant, collaborateur, membre, associé, fondé de pouvoir ou employé d'une telle société ou entreprise. Toute personne liée de la manière décrite ci-dessus, à une société ou entreprise, avec laquelle la Société contractera ou entrera autrement en relations d'affaires, ne devra pas en raison de cette affiliation à cette société ou entreprise, être automatiquement empêchée de délibérer, de voter ou d'agir autrement sur une opération relative à de tels contrats ou transactions.

Art. 16. Responsabilité des Gérants - Indemnisation. Les Gérants n'engagent pas leur responsabilité personnelle lorsque, dans l'exercice de leurs fonctions, ils prennent des engagements pour le compte de la Société.

Les Gérants sont uniquement responsables de l'accomplissement de leurs devoirs.

La Société indemnifiera tout Gérant, fondé de pouvoir ou employé de la Société et, le cas échéant, leurs successeurs, leurs héritiers, exécuteurs testamentaires et administrateurs de biens pour tous dommages qu'ils ont à payer et tous frais raisonnables qu'ils auront encourus par suite de leur comparution en tant que défendeurs dans des actions en justice, des procès ou des poursuites judiciaires qui leur auront été intentés de par leurs fonctions actuelles ou anciennes de Gérant (s), de fondé de pouvoir ou d'employé de la Société, ou à la demande de la Société, de toute autre société dans laquelle la Société est actionnaire ou créancier et dans laquelle ils n'ont pas droit à indemnisation, exception faite des cas où leur responsabilité est engagée pour négligence grave ou mauvaise gestion. En cas d'arrangement transactionnel, l'indemnisation ne portera que sur les questions couvertes par l'arrangement transactionnel et dans ce cas seulement si la Société reçoit confirmation par son conseiller juridique que la personne à indemniser n'est pas coupable de négligence grave ou mauvaise gestion. Ce droit à indemnisation n'est pas exclusif d'autres droits auxquels les personnes susnommées pourraient prétendre en vertu des Statuts.

Art. 17. Commissaires. Sauf lorsque, conformément aux Lois, les comptes annuels et/ou les comptes consolidés de la Société doivent être vérifiés par un réviseur d'entreprises agréé, les affaires de la Société et sa situation financière, en particulier ses documents comptables, peuvent et devront, dans les cas prévus par la loi, être contrôlés par un ou plusieurs commissaires qui n'ont pas besoin d'être eux-mêmes associés.

Le(s) commissaire(s) ou réviseur(s) d'entreprises agréé(s) seront, le cas échéant, nommés par les associés qui détermineront leur nombre et la durée de leur mandat. Leur mandat peut être renouvelé. Ils peuvent être révoqués à tout moment, avec ou sans motif, par une résolution des associés sauf dans les cas où le réviseur d'entreprises agréé peut seulement, par dispositions des Lois, être révoqué pour motifs graves ou d'un commun accord.

Chapitre IV. Des associés

Art. 18. Pouvoirs des Associés. Les associés exercent les pouvoirs qui leur sont dévolus par les Statuts et les Lois. Si la Société ne compte qu'un seul associé, celui-ci exerce les pouvoirs conférés par les Lois à l'assemblée générale des associés.

Toute assemblée générale des associés régulièrement constituée représente l'ensemble des associés.

Art. 19. Assemblées Générales. Si la Société compte plusieurs associés, dans la limite de vingt-cinq (25) associés, les résolutions des associés peuvent être prises par écrit. Les résolutions écrites peuvent être constatées dans un seul ou plusieurs documents ayant le même contenu, signés par un ou plusieurs associés. Dès lors que les résolutions à adopter ont été envoyées par les Gérants aux associés pour approbation, les associés sont tenus, dans un délai de quinze (15) jours calendaires suivant la réception du texte de la résolution proposée, d'exprimer leur vote par écrit en le retournant à la Société par tout moyen de communication permettant la transmission d'un texte écrit. Les exigences de quorum et de majorité imposées pour l'adoption de résolutions par l'assemblée générale s'applique mutatis mutandis à l'adoption de résolution écrites.

Les assemblées générales des associés se tiendra au siège social de la Société ou à tout autre endroit au Grand-Duché de Luxembourg, et pourra se tenir à l'étranger, chaque fois que des circonstances de force majeure, appréciées souverainement par les Gérants, le requièrent.

Art. 20. Convocation des Assemblées Générales. A moins qu'il n'y ait qu'un associé unique, les associés peuvent aussi se réunir en assemblées générales, conformément aux conditions fixées par les Statuts ou les Lois, sur convocation des Gérants, subsidiairement, du commissaire (s'il y en existe), ou plus subsidiairement, des associés représentant plus de la moitié (1/2) du capital social émis.

La convocation envoyée aux associés indiquera la date, l'heure et le lieu de l'assemblée générale ainsi que l'ordre du jour et la nature des affaires à traiter lors de l'assemblée générale des associés. L'ordre du jour d'une assemblée générale d'associés doit également, si nécessaire, indiquer toutes les modifications proposées des Statuts et, le cas échéant, le texte des modifications relatives à l'objet social ou à la forme de la Société.

Si tous les associés sont présents ou représentés à une assemblée générale des associés et s'ils déclarent avoir été dûment informés de l'ordre du jour de l'assemblée, celle-ci peut se tenir sans convocation préalable.

Art. 21. Présence - Représentation. Tous les associés sont en droit de participer et de prendre la parole à toute assemblée générale des associés.

Un associé peut désigner par écrit, transmis par tout moyen de communication permettant la transmission d'un texte écrit, un mandataire qui n'a pas besoin d'être lui-même associé.

Art. 22. Procédure. Toute assemblée générale des associés est présidée par le Président ou par une personne désignée par les Gérants, ou, faute d'une telle désignation par les Gérants, par une personne désignée par l'assemblée générale des associés.

Le Président de l'assemblée générale des associés désigne un secrétaire.

L'assemblée générale des associés élit un (1) scrutateur parmi les personnes participant à l'assemblée générale des associés.

Le Président, le secrétaire et le scrutateur ainsi désignés forment ensemble le bureau de l'assemblée générale.

Art. 23. Vote. Lors de toute assemblée générale des associés autre qu'une assemblée générale convoquée en vue de la modification des Statuts de la Société ou du vote de résolutions dont l'adoption est soumise aux conditions de quorum et de majorité exigées pour toute modification des Statuts, les résolutions seront adoptées par les associés représentant plus de la moitié (1/2) du capital social. Si cette majorité n'est pas atteinte sur première convocation (ou consultation par écrit), les associés seront de nouveau convoqués (ou consultés) et les résolutions seront adoptées à la majorité simple, indépendamment du nombre de parts sociales représentées.

Lors de toute assemblée générale des associés, convoquée conformément aux Statuts ou aux Lois, en vue de la modification des Statuts de la Société ou du vote de résolutions dont l'adoption est soumise aux conditions de quorum et de majorité exigées pour toute modification des Statuts, la majorité exigée sera d'au moins la majorité en nombre des associés représentant au moins les trois quarts (3/4) du capital.

Art. 24. Procès-Verbaux. Les procès-verbaux des assemblées générales doivent être signés par les associés présents et peuvent être signés par tous les associés ou mandataires d'associés qui en font la demande.

Les résolutions adoptées par l'associé unique seront établies par écrit et signées par l'associé unique.

Les copies ou extraits des résolutions écrites adoptées par les associés, ainsi que les procès-verbaux des assemblées générales à produire en justice ou ailleurs sont signés par le Gérant unique ou par deux Gérants au moins agissant conjointement dès lors que plus d'un Gérant aura été nommé.

Chapitre V. Exercice social, Comptes annuels, Distribution des bénéfices

Art. 25. Exercice Social. L'exercice social de la Société commence le premier jour de juillet et s'achève le dernier jour de juin de chaque année.

Art. 26. Approbation des Comptes Annuels. A la clôture de chaque exercice social, les comptes sont arrêtés et les Gérants dressent l'inventaire des divers éléments de l'actif et du passif ainsi que le compte de résultat conformément aux Lois.

Les comptes annuels et/ou les comptes consolidés sont soumis aux associés pour approbation.

Tout associé ou son mandataire peut prendre connaissance des documents comptables au siège social de la Société.

Art. 27. Distribution des Bénéfices. Sur les bénéfices nets de la Société, il sera prélevé au moins cinq pour cent (5 %) qui seront affectés, chaque année, à la réserve légale (la «Réserve Légale»), conformément à la loi. Cette affectation à la Réserve Légale cessera d'être obligatoire lorsque et aussi longtemps que la Réserve Légale atteindra dix pour cent (10%) du capital émis de la Société.

Après affectation à la Réserve Légale, les associés décident de l'affectation du solde des bénéfices annuels nets. Ils peuvent décider de verser la totalité ou une partie du solde à un compte de réserve ou de provision, en le reportant à nouveau ou en le distribuant avec les bénéfices reportés, les réserves distribuables ou les primes d'émission, aux associés, chaque part sociale donnant droit à une même proportion dans ces distributions.

Sous réserve des conditions (s'il y en a) fixées par les Lois et conformément aux dispositions qui précèdent, les Gérants peuvent procéder au versement d'un acompte sur dividendes aux associés. Les Gérants détermineront le montant ainsi que la date de paiement de tels acomptes.

Chapitre VI. Dissolution, Liquidation

Art. 28. Dissolution, Liquidation. La Société peut être dissoute par une décision prise par la moitié des associés possédant les trois quarts (3/4) du capital social.

En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera réalisée par les Gérants ou toute autre personne (qui peut être une personne physique ou une personne morale) nommée par les associés qui détermineront leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Après paiement de toutes les dettes et charges de la Société, et de tous les frais de liquidation, le boni net de liquidation sera réparti équitablement entre le(s) associé(s) de manière à atteindre le même résultat économique que celui fixé par les règles relatives à la distribution de dividendes.

Chapitre VII. Loi applicable

Art. 29. Loi Applicable. Toutes les matières qui ne sont pas régies par les Statuts seront réglées conformément aux Lois, en particulier à la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée.

Frais

Les frais, dépenses, honoraires et charges de toute nature en raison du présent acte sont évalués à mille cent euros (EUR 1.100,-).

Le notaire instrumentant qui comprend et parle la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande de la partie comparante ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et qu'à la demande de la même comparante, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise primera.

Dont acte fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée au mandataire de la partie comparante, connu du notaire instrumentant par ses nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec le notaire instrumentant, le présent acte.

Signé: Ph. Basler-Gretic, DELOSCH.

Enregistré à Redange/Attert, le 28 novembre 2011. Relation: RED/2011/2547. Reçu soixante-quinze (75.-) euros.

Le Receveur (signé): KIRSCH.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial C.

Rambrouch, le 28 novembre 2011.

Référence de publication: 2011177955/637.

(110206874) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2011.

Consulting Marketing Trading International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9944 Beiler, 13, Duarrefstrooss.

R.C.S. Luxembourg B 97.917.

Le Bilan au 31 décembre 2010 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 décembre 2011.

Pour la société

ARCADIA GESTION S.A.

42 Rue de Clausen

L-1342 Luxembourg

Signature

Référence de publication: 2012000448/15.

(110212498) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 décembre 2011.

CPP Investment Board European Holdings S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 512.125,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 47, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 111.828.

Extrait des résolutions des résolutions de l'associé unique de la Société prises en date du 14 décembre 2011

L'associé unique a décidé de nommer M. Olivier Dorier, demeurant professionnellement au 6C, rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach, en qualité de gérant de catégorie B de la Société avec effet immédiat et pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

CPP Investment Board European Holdings, S.à r.l.

Un mandataire

Référence de publication: 2012000449/14.

(110211629) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 décembre 2011.

Croonlux S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5450 Stadtbredimus, 9, route du Vin.

R.C.S. Luxembourg B 113.834.

Le bilan arrêté au 31.12.2010 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Ehnen, le 29 décembre 2011.

Pour CROONLUX SARL

Fiduciaire Roger Linster

p.d. Viviane Roman

Référence de publication: 2012000450/13.

(110212245) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 décembre 2011.

Cubus 2, Société Anonyme.

Siège social: L-2212 Luxembourg, 6, place de Nancy.

R.C.S. Luxembourg B 127.712.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

Référence de publication: 2012000451/11.

(110212966) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 décembre 2011.

Custines Holdings S.A., Société Anonyme.

R.C.S. Luxembourg B 139.339.

Le contrat de domiciliation conclu entre la société LuxGlobal Trust Services S.A. et la société CUSTINES HOLDINGS S.A. 42-44, avenue de la gare L-1610 Luxembourg a pris fin en date du 29 Décembre 2011 et le siège social a été dénoncé avec effet à la même date.

Luxembourg, le 29 Décembre 2011.

LuxGlobal Trust Services S.A.

Signatures

Référence de publication: 2012000452/12.

(110213117) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 décembre 2011.

Cypher S.A., SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-2519 Luxembourg, 3-7, rue Schiller.

R.C.S. Luxembourg B 157.158.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Extrait sincère et conforme

Cypher S.A., SPF

Signature

Référence de publication: 2012000453/12.

(110213150) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 décembre 2011.

C2D System House Luxembourg SA, Société Anonyme.

Siège social: L-8399 Windhof (Koerich), 9, route des Trois Cantons.

R.C.S. Luxembourg B 132.123.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012000454/9.

(110211898) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 décembre 2011.

D.A.L. Holding S.A., SPF, Société Anonyme.

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.

R.C.S. Luxembourg B 17.995.

Les comptes annuels au 31/12/2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30/12/2011.

G.T. Experts Comptables Sàrl

Luxembourg

Référence de publication: 2012000455/12.

(110212672) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 décembre 2011.

D-Carre S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1621 Luxembourg, 3, rue des Genêts.

R.C.S. Luxembourg B 133.852.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012000458/9.

(110212052) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 décembre 2011.

D-Carre S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1621 Luxembourg, 3, rue des Genêts.

R.C.S. Luxembourg B 133.852.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012000459/9.

(110212053) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 décembre 2011.

Hailey Investments Sp. z o.o. Luxembourg Branch, Succursale d'une société de droit étranger.

Adresse de la succursale: L-1130 Luxembourg, 37, rue d'Anvers.

R.C.S. Luxembourg B 118.356.

Résolution prise par le gérant de la société en date du 20 décembre 2011

Avec effet au 20 décembre 2011, l'adresse de la Société est transférée de L-2310 Luxembourg, 16, Avenue Pateur à L-1130 Luxembourg, 37, rue d'Anvers.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012000461/11.

(110211778) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 décembre 2011.

Dunedin Holdings GmbH, Zweigniederlassung Luxemburg, Succursale d'une société de droit étranger.

Adresse de la succursale: L-1130 Luxembourg, 37, rue d'Anvers.

R.C.S. Luxembourg B 159.339.

Résolution prise par le gérant de la société en date du 20 décembre 2011

Avec effet au 20 décembre 2011, l'adresse de la Société est transférée de L-2310 Luxembourg, 16, Avenue Pateur à L-1130 Luxembourg, 37, rue d'Anvers.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012000462/11.

(110211764) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 décembre 2011.

Dynamic Materials Luxembourg 1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 41, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 134.212.

Il résulte des résolutions prises par le conseil de gérance de la société en date du 2 décembre 2011 que Monsieur Yvon Cariou démissionne de son poste de gérant de catégorie B de la société avec effet au 31 décembre 2011;

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Luxembourg, le 30 décembre 2011.

Référence de publication: 2012000463/11.

(110212430) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 décembre 2011.

Dynamic Materials Luxembourg 2 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 41, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 134.213.

Il résulte des résolutions prises par le conseil de gérance de la société en date du 2 décembre 2011 que Monsieur Yvon Cariou démissionne de son poste de gérant de catégorie B de la société avec effet au 31 décembre 2011;

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Luxembourg, le 30 décembre 2011.

Référence de publication: 2012000464/11.

(110212429) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 décembre 2011.

Daedalos S.A., SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-2519 Luxembourg, 3-7, rue Schiller.
R.C.S. Luxembourg B 157.154.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Extrait sincère et conforme
Daedalos S.A., SPF
Signature

Référence de publication: 2012000466/12.

(110213206) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 décembre 2011.

David All Trade Group S.A., Société Anonyme.

R.C.S. Luxembourg B 95.189.

Par la présente, nous dénonçons le siège social de DAVID ALL TRADE GROUP SA - RC B 95189 - 34 Rue Principale à L-8814 BIGONVILLE, et ce à partir depuis le 3/03/2004

Rombach, le 28/12/2011.
La Fiduciaire Sofirom Sarl

Référence de publication: 2012000467/10.

(110210719) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 décembre 2011.

Sciamani S.A., Société Anonyme de Titrisation.

Siège social: L-2121 Luxembourg, 231, Val des Bons-Malades.
R.C.S. Luxembourg B 165.555.

STATUTS

L'an deux mille onze, le quinze décembre.

Par-devant Nous Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, Grand-Duché de Luxembourg.

A COMPARU:

ROSEVARA LIMITED, une société de droit irlandais et ayant son siège social à Eaton Neary, Custume Place, Athlone (République d'Irlande), enregistrée au Registrar of Companies de Dublin, sous le numéro 196711,

ici dûment représentée par Madame Geneviève BLAUEN-ARENDT, administrateur de société, avec adresse professionnelle au 231, Val des Bons Malades, L-2121 Luxembourg-Kirchberg, en vertu d'une procuration donnée à SARK, le 13 décembre 2011.

Ladite procuration, après avoir été signée ne varietur par la mandataire et par le notaire soussigné restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle comparante, aux termes de la capacité avec laquelle elle agit, a requis le notaire instrumentaire d'arrêter les statuts d'une société anonyme qu'elle déclare constituer comme suit:

Titre I^{er} . Forme, Dénomination, Siège, Objet, Durée

Art. 1^{er} . Forme, Dénomination. Il est formé entre le souscripteur et tous ceux qui deviendront propriétaires des actions ci-après créées, une société anonyme sous la dénomination de SCIAMANI S.A. (la Société) qui aura le statut d'une société de titrisation conformément à la loi du 22 mars 2004 telle que modifiée sur la titrisation (la Loi sur la Titrisation) et sera régie par les dispositions de la Loi sur la Titrisation, la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle qu'elle a été modifiée (la Loi sur les Sociétés) ainsi que par les présents statuts.

La Société peut avoir un actionnaire unique (l'Actionnaire Unique) ou plusieurs actionnaires. La Société ne sera pas dissoute par le décès, la suspension des droits civiques, la faillite, la liquidation ou la banqueroute de l'Actionnaire Unique.

Toute référence aux actionnaires dans les statuts de la Société est une référence à l'Actionnaire Unique si la Société n'a qu'un seul actionnaire.

Art. 2. Siège. Le siège social de la Société est établi à Luxembourg-ville, Grand-Duché de Luxembourg. Le siège social pourra être transféré dans la même commune par décision du conseil d'administration. Des succursales ou d'autres bureaux pourront être établis soit à Luxembourg, soit à l'étranger par décision du conseil d'administration.

Au cas où le conseil d'administration estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique, social ou militaire, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée avec ce siège

et des personnes à l'étranger, se présentent ou paraissent imminents, il pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire, restera luxembourgeoise.

Art. 3. Objet. La Société a pour objet exclusif de conclure une ou plusieurs opérations de titrisation conformément à la Loi sur la Titrisation et la Société pourra, dans ce contexte, assumer les risques, existants ou futurs, liés à la détention de biens meubles ou immeubles, corporels ou incorporels, de même que les risques résultants d'engagements assumés par des tiers ou inhérents à tout ou partie des activités réalisées par des tiers, dans une ou plusieurs opérations ou de façon régulière, étant entendu que la Société ne pourra pas émettre en continu de valeurs mobilières à destination du public. La Société pourra assumer ces risques par l'acquisition de biens, l'octroi de garanties ou en s'engageant par tout autre moyen. Elle pourra aussi transférer, dans la mesure prévue par la loi et les présents statuts, ou disposer des titres et autres biens qu'elle détient, qu'ils soient présents ou futurs, dans une ou plusieurs opérations ou de façon régulière.

La Société pourra, dans ce même contexte, acquérir, disposer et investir dans des prêts, valeurs mobilières, titres, actifs, obligations, billets à ordre, avances, actions, bons de souscriptions et autres valeurs mobilières et instruments financiers. Sous réserves des dispositions et limitations prévues par la Loi sur la Titrisation, la Société pourra accessoirement octroyer des gages et des hypothèques et d'autres garanties et sûretés, de quelque nature que ce soit, à toute entité luxembourgeoise ou étrangère et conduire, de manière accessoire, des opérations de prêt de titres.

La Société pourra librement disposer de, transférer et céder ses actifs, présents ou futurs, suivant les termes et conditions déterminés par le conseil d'administration ou l'administrateur unique, selon le cas et/ou tel que déterminé dans les documents relatifs aux opérations de titrisation (y compris, mais sans limitation, le Collateral Management Agreement).

La Société pourra ouvrir un ou plusieurs compartiments conformément à l'Article 7 des présents statuts.

La Société pourra procéder à tous investissements ou opérations de nature légale, commerciale, technique ou financière, et en général, toutes transactions nécessaires ou utiles à l'accomplissement et au développement de son objet, ainsi que toutes opérations facilitant directement ou indirectement l'accomplissement de son objet dans tous les domaines décrits ci-dessus. Les actifs de la Société pourront seulement être transférés conformément aux termes des valeurs mobilières émises pour financer l'acquisition de ces actifs.

Art. 4. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Titre II. Capital social, Actions

Art. 5. Capital social. Le capital souscrit est fixé à trente-et-un mille euros (EUR 31.000,-) représenté par trois cent dix (310) actions d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) chacune.

Art. 6. Actions. Les actions de la Société sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire et dans le respect des conditions légales.

La Société peut délivrer des certificats représentant, au choix du propriétaire, une ou plusieurs actions nominatives, étant entendu que conformément à l'article 40 de la Loi sur les Sociétés seule l'inscription dans le registre des actionnaires tenu au siège social de la Société fera foi quant à la propriété de telles actions.

La Société pourra procéder au rachat de ses actions au moyen de ses réserves disponibles et en respectant les dispositions des articles 49-2 et suivants de la Loi sur les Sociétés.

Le capital de la Société peut être augmenté ou diminué en une ou plusieurs tranches par une décision de l'Assemblée Générale des actionnaires prise en accord avec les dispositions applicables au changement des statuts.

Il est tenu au siège social un registre des actions nominatives, dont tout actionnaire pourra prendre connaissance. Ce registre contiendra toutes les informations prévues à l'Article 39 de la Loi sur les Sociétés. La propriété des actions nominatives s'établit par une inscription sur ledit registre. Des certificats constatant ces inscriptions au registre peuvent être délivrés et signés par deux administrateurs.

La Société ne reconnaît qu'un propriétaire par action; si la propriété de l'action est indivise ou litigieuse, les personnes invoquant un droit de propriété sur l'action devront désigner un mandataire unique pour représenter l'action à l'égard de la Société. La Société aura le droit de suspendre l'exercice de tous les droits y attachés jusqu'à ce qu'une seule personne ait été désignée comme étant seul propriétaire à l'égard de la Société.

Art. 7. Compartiments. Le conseil d'administration de la Société pourra créer un ou plusieurs compartiments au sein de la Société (le Compartiment ou les Compartiments). Chaque Compartiment devra correspondre à une partie distincte de l'actif et du passif de la Société. La résolution du conseil d'administration créant un ou plusieurs Compartiments au sein de la Société, ainsi que toutes modifications subséquentes, seront obligatoires vis-à-vis des tiers, à compter de la date de ces résolutions.

Entre les investisseurs et les créanciers, chaque Compartiment de la Société devra être traité comme une entité séparée. Les droits des investisseurs et créanciers de la Société (i) qui lorsqu'ils sont nés, ont été désignés comme rattachés à un Compartiment ou (ii) qui sont nés de la création, du fonctionnement ou de la mise en liquidation d'un Compartiment sont strictement limitées aux biens de ce Compartiment qui seront exclusivement disponibles pour satisfaire ces inves-

tisseurs et créanciers. Les créanciers et investisseurs de la Société dont les droits ne sont pas spécifiquement rattachés à un Compartiment déterminé de la Société n'auront aucun droit aux biens d'un tel Compartiment.

Sauf disposition contraire dans la résolution du conseil d'administration de la Société créant un tel Compartiment, aucune résolution du conseil d'administration de la Société ne pourra être prise afin de modifier la résolution ayant créé un tel Compartiment ou afin de prendre toute autre décision affectant directement les droits d'investisseurs ou créanciers dont les droits sont rattachés à un tel Compartiment sans le consentement préalable des investisseurs ou créanciers concernés par ces résolutions et dont les droits sont rattachés à ce Compartiment.

Chaque Compartiment de la Société pourra être liquidé séparément sans que cette liquidation n'entraîne la liquidation d'un autre Compartiment ou de la Société elle-même.

La Société pourra émettre des valeurs mobilières dont la valeur ou le rendement est lié à des Compartiments, biens ou autres engagements spécifiques, ou dont le remboursement dépend du remboursement d'autres instruments, de certains droits ou de certaines catégories d'actions.

Titre III. Actionnaires

Art. 8. Assemblée générale des actionnaires de la Société. Aussi longtemps que la Société n'a qu'un Actionnaire Unique, l'Actionnaire Unique a tous les pouvoirs conférés à l'assemblée générale. Dans ces statuts, toute référence aux décisions ou aux pouvoirs exercés par l'assemblée générale est une référence aux décisions prises ou aux pouvoirs exercés par l'Actionnaire Unique tant que la Société n'a qu'un actionnaire unique. Les décisions prises par l'Actionnaire Unique sont enregistrées par voie de résolutions écrites.

Dans l'hypothèse d'une pluralité d'actionnaires, toute assemblée générale régulièrement constituée représente tous les actionnaires de la Société. Sous réserve de l'article 11, elle a les pouvoirs pour ordonner, faire ou ratifier tous les actes relatifs aux opérations de la Société.

L'assemblée générale est convoquée par le conseil d'administration. Elle devra être convoquée sur demande écrite des actionnaires représentant au moins le dixième (1/10) du capital social de la Société. Si tous les actionnaires sont présents ou représentés lors d'une assemblée des actionnaires, et s'ils déclarent connaître l'ordre du jour, l'assemblée pourra se tenir sans avis de convocation préalable.

L'assemblée générale annuelle des actionnaires se tiendra à Luxembourg, au siège social de la Société ou à tout autre endroit à Luxembourg qui sera fixé dans l'avis de convocation, le 29 avril à 9.30 heures. Si ce jour n'est pas un jour ouvrable au Luxembourg, l'assemblée générale annuelle se tiendra le premier jour ouvrable au Luxembourg qui suit. D'autres assemblées des actionnaires pourront se tenir aux heures et lieux spécifiés dans les avis de convocation.

Les quorum et délais requis par la Loi sur les Sociétés régleront les avis de convocation et la conduite des assemblées des actionnaires de la Société, dans la mesure où il n'en est pas autrement disposé dans les présents statuts.

Toute action donne droit à une voix aux assemblées générales ordinaires et extraordinaires. Tout actionnaire pourra prendre part aux assemblées des actionnaires en désignant par lettre, câble, télégramme, télex, télécopie ou courrier électronique, une autre personne comme son mandataire. Dans la mesure où il n'en est pas autrement disposé par la Loi sur les Sociétés, les décisions d'une assemblée des actionnaires dûment convoquée sont prises à la majorité simple des votes des actionnaires présents ou représentés et votants.

Le conseil d'administration peut déterminer toutes autres conditions raisonnables à remplir par les actionnaires pour prendre part à toute assemblée des actionnaires.

Titre IV. Conseil d'administration et Réviseurs

Art. 9. Administrateurs. La Société sera administrée par un conseil d'administration composé de trois membres au moins, qui n'ont pas besoin d'être actionnaires de la Société. Les administrateurs seront élus par l'assemblée générale annuelle des actionnaires qui fixe leur nombre, leurs émoluments et la durée de leur mandat. Les administrateurs seront élus pour une durée qui n'excédera pas six ans, et ils resteront en fonction jusqu'à ce que leurs successeurs aient été élus. Les administrateurs en fonction pourront être réélus.

Les administrateurs seront élus à la majorité simple des votes des actions présentes ou représentées et votants.

Cependant, si la société est constituée par un actionnaire unique ou s'il est constaté à une assemblée générale des actionnaires que toutes les actions de la Société sont détenues par un actionnaire unique, la société peut être administrée par un administrateur unique (l'Administrateur Unique) jusqu'à la première assemblée générale annuelle suivant le moment où il a été remarqué par la société que ses actions étaient détenues par plus d'un actionnaire. Dans ce cas, l'Administrateur Unique a tous les pouvoirs attribués au conseil d'administration.

Tout administrateur pourra être révoqué avec ou sans motif à tout moment par décision de l'assemblée générale des actionnaires prise à la majorité simple.

Si une personne morale est nommée administrateur de la Société, cette personne morale doit désigner un représentant permanent qui agira au nom et pour le compte de la personne morale. La personne morale ne pourra révoquer son représentant permanent que si son successeur est désigné au même moment.

Au cas où le poste d'un administrateur élu par l'assemblée générale des actionnaires deviendrait vacant à la suite de décès, de démission ou autrement, cette vacance pourra être temporairement comblée par le conseil d'administration jusqu'à la prochaine assemblée générale, conformément à la Loi sur les Sociétés.

Art. 10. Réunions du Conseil d'administration. Le conseil d'administration choisira en son sein un président et pourra également choisir parmi ses membres un ou plusieurs vice-présidents. Il pourra également choisir un secrétaire qui n'a pas besoin d'être administrateur et qui sera en charge de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil d'administration et des réunions des actionnaires. Le conseil d'administration se réunira sur la convocation du président. Une réunion devra être convoquée si au moins deux administrateurs le demandent.

Le président présidera toutes les réunions des actionnaires et du conseil d'administration; en son absence le conseil d'administration pourra désigner un autre administrateur pour assumer la présidence pro tempore de ces réunions à la majorité des personnes présentes à la réunion.

Un avis écrit de toute réunion du conseil d'administration sera donné à tous les administrateurs au moins vingt-quatre heures avant la date prévue pour la réunion par courrier électronique, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation. Il pourra être passé outre à cette convocation en cas d'assentiment de chaque administrateur par lettre, par courrier électronique, télégramme, télex, télécopie ou tout autre moyen similaire de communication. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil d'administration se tenant à une heure et un endroit déterminés dans une résolution antérieure adoptée par le conseil d'administration.

Tout administrateur pourra se faire représenter à toute réunion du conseil d'administration en désignant par lettre, courrier électronique ou par télégramme, télex ou télécopie, un autre administrateur comme son mandataire. Un administrateur peut représenter un ou plusieurs de ses collègues.

Tout administrateur peut participer à la réunion du conseil d'administration par conférence téléphonique, vidéo conférence ou tout autre moyen de communication similaire grâce auquel (i) les administrateurs participant à la réunion du conseil d'administration peuvent être identifiés, (ii) toute personne participant à la réunion du conseil d'administration peut entendre les autres participants et leur parler, (iii) la réunion du conseil d'administration est retransmise en direct et (iv) les membres du conseil d'administration peuvent correctement délibérer. La participation à une réunion du conseil d'administration par un tel moyen de communication équivaldra à une participation en personne à une telle réunion. Une réunion du conseil d'administration tenue par un tel moyen de communication sera censée être tenue à Luxembourg.

Le conseil d'administration ne pourra délibérer ou agir valablement que si la majorité au moins des administrateurs est présente ou représentée à la réunion du conseil d'administration.

Les décisions sont prises à la majorité simple des voix des administrateurs présents ou représentés à cette réunion. Au cas où lors d'une réunion il existe une parité des votes pour et contre une résolution, la voix du président du conseil d'administration ou, en son absence, celle du président pro tempore sera prépondérante.

Le conseil d'administration pourra, à l'unanimité, prendre des résolutions par voie circulaire, en exprimant son approbation par lettre, par courrier électronique, par téléfax ou tout autre moyen de communication similaire. L'ensemble de ces documents constitueront le document faisant preuve de la décision intervenue. Des résolutions écrites approuvées et signées par tous les administrateurs ont le même effet que des résolutions votées lors d'une réunion du conseil d'administration.

Les procès-verbaux de toutes les réunions du conseil d'administration seront signés par le président ou, en son absence, par le président pro tempore ou par deux administrateurs. Des copies ou extraits des procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs seront signés par le président ou par deux administrateurs.

Art. 11. Pouvoirs du Conseil d'Administration. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus larges pour passer tout acte d'administration et de disposition dans les limites de l'objet social de la Société et des dispositions de la Loi sur la Titrisation. Tous pouvoirs que la Loi sur les Sociétés ou les présents statuts ne réservent pas expressément à l'assemblée générale des actionnaires sont de la compétence du conseil d'administration.

Art. 12. Pouvoir de Signature. Vis-à-vis des tiers, la Société est valablement engagée en toutes circonstances par la signature individuelle de l'Administrateur Unique ou bien, en cas de pluralité d'administrateurs par les signatures conjointes de deux administrateurs ou par la signature individuelle d'un délégué du conseil d'administration dans les limites de ses pouvoirs. La signature d'un seul administrateur sera toutefois suffisante pour représenter valablement la Société dans ses rapports avec les administrations publiques.

Art. 13. Délégation de Pouvoirs. Le conseil d'administration de la Société pourra déléguer ses pouvoirs relatifs à la gestion journalière et à l'administration de la Société (incluant le droit d'agir en tant que signataire autorisé pour la Société), et ses pouvoirs d'agir pour servir la politique et l'objet de la Société, à une ou plusieurs personnes physiques ou morales, membres du conseil d'administration ou non, qui disposeront de pouvoirs déterminés par le conseil d'administration et qui pourront, sur autorisation du conseil d'administration, sous-déléguer leurs pouvoirs. Ces personnes pourront être nommées relativement à un ou plusieurs Compartiments déterminés de la Société.

La Société pourra conclure des contrats de gestion ou de conseil avec toute société luxembourgeoise ou étrangère selon lesquels la société mentionnée ci-dessus ou toute autre société ayant été préalablement approuvée par elle fournira à la Société des recommandations et conseils relatifs à la conduite des affaires de la Société et à l'accomplissement de son objet, et suivant lesquels une telle société pourra gérer les biens de la Société (y compris par des actes de disposition conformément aux documents relatifs aux opérations de titrisation), sur une base journalière et sujette au contrôle général et à la responsabilité ultime du conseil d'administration de la Société. Ces contrats de gestion ou de conseil

contiendront les règles gouvernant leur modification et leur expiration. Ces contrats de gestion ou de conseil pourront être conclus en relation avec un ou plusieurs Compartiments de la Société.

Le conseil d'administration peut également conférer tous mandats spéciaux par procuration authentique ou sous seing privé.

Art. 14. Conflit d'Intérêt. Aucune convention ou autre transaction conclue entre la Société et toute autre société ou entreprise ne sera affectée ou annulée par le fait qu'un ou plusieurs administrateurs ou directeurs de la Société auraient un intérêt quelconque dans telle autre société ou entreprise ou par le fait qu'ils seraient administrateur, associé, directeur, employé ou mandataire de cette autre société ou entreprise. Tout administrateur ou directeur de la Société qui agit en tant qu'administrateur, associé, directeur, employé ou mandataire de toute société ou entreprise avec laquelle la Société conclura des contrats ou est autrement en relations d'affaires, ne pourra pas être privé du droit de délibérer, de voter ou d'agir en toutes matières relatives à de pareils contrats ou pareilles affaires, en raison de son affiliation avec cette autre société ou entreprise.

Au cas où un administrateur, directeur ou mandataire de la Société aurait dans une quelconque transaction effectuée par la Société un intérêt opposé aux intérêts de la Société, cet administrateur, directeur, ou mandataire devra porter à la connaissance du conseil d'administration cet intérêt opposé et devra s'abstenir de délibérer ou voter sur cette transaction. Il devra être fait état de la transaction concernée ainsi que l'intérêt opposé y relatif lors de la toute prochaine assemblée générale des actionnaires.

Le paragraphe qui précède ne s'applique pas aux résolutions du conseil d'administration concernant des opérations réalisées dans le cadre des affaires courantes de la Société conclues aux conditions normales du marché.

Art. 15. Indemnisation des Administrateurs. La Société pourra indemniser tout administrateur ou directeur, et ses héritiers, exécuteurs testamentaires et administrateurs, des dépenses raisonnablement occasionnées par toutes actions, toutes procédures ou tous procès auxquels il aura été partie en sa qualité d'administrateur ou de directeur de la Société ou, à sa demande, de toute autre société dans laquelle la Société est actionnaire ou créancier, et par laquelle il ne serait pas indemnisé, sauf le cas où dans pareilles actions, procédures ou procès il serait définitivement condamné pour négligence grave ou faute grave; en cas de transaction extrajudiciaire, une telle indemnité ne sera accordée que si la Société est informée par son conseil du fait que la personne en question n'a pas commis de manquement à ses devoirs. Ce droit à indemnisation ne fait pas obstacle à tout autre droit dont il disposerait.

Art. 16. Réviseurs. Les informations comptables liées au rapport annuel de la Société seront examinées par un ou plusieurs réviseurs d'entreprises agréés nommés par le conseil d'administration qui déterminera leur nombre, la durée de leur fonction et leur rémunération.

Le réviseur d'entreprises agréé accomplira toutes les fonctions qui lui sont attribuées par la Loi sur les Sociétés et la Loi sur la Titrisation.

Titre V. Exercice social, Profits

Art. 17. Exercice Social. L'exercice social de la Société commencera le premier janvier de chaque année et se terminera le trente-et-un décembre de la même année.

Art. 18. Profits. Chaque année, au trente-et-un décembre, les comptes sont arrêtés et les administrateurs dressent un inventaire comprenant l'indication des valeurs d'actif et de passif de la Société. Tout actionnaire peut prendre connaissance de l'inventaire et du bilan au siège social.

Sur le profit annuel net de la Société, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour allouer à la réserve légale (la Réserve Légale) et ce, jusqu'à ce que cette réserve atteigne dix pour cent (10%) du capital social de la Société, conformément à l'Article 5 (Capital social) ou tel qu'augmenté ou réduit périodiquement, conformément à l'Article 5.

Après affectation à la Réserve Légale et sur recommandation du conseil d'administration, l'assemblée générale des actionnaires décide de l'affectation des bénéfices annuels nets restants. Elle peut décider de verser la totalité ou une part du solde des bénéfices annuels nets à un ou plusieurs comptes de réserve ou de provision, de le reporter à nouveau au prochain exercice social ou de le distribuer aux actionnaires comme dividendes. Le conseil d'administration peut procéder à un versement d'acomptes sur dividendes dans les conditions fixées par la loi. Les distributions (y compris, sans limitation, les dividendes, les intérêts sur dividendes et les acomptes sur dividendes) seront payées dans la devise et aux moment et lieu que le conseil d'administration déterminera périodiquement.

Sur des comptes séparés (en plus des comptes tenus par la Société conformément à la Loi sur les Sociétés et la pratique comptable courante), la Société déterminera à la fin de chaque exercice social un résultat pour chaque Compartiment comme suit:

Le résultat de chaque Compartiment sera le solde de tous revenus, profits ou autres produits payés ou dus sous quelque forme que ce soit, relatifs à ce Compartiment (y compris des plus-values, du boni de liquidation et des distributions de dividendes) et le montant des dépenses, pertes, impôts ou autres transferts de fonds encourus par la Société pendant cet exercice et qui peuvent être régulièrement et raisonnablement attribués à la gestion et fonctionnement de ce Compartiment (y compris honoraires, coûts, impôts sur plus-values et dépenses relatives à la distribution de dividendes).

Tous les produits et dépenses non attribués à un Compartiment en particulier seront alloués entre les différents Compartiments proportionnellement aux instruments émis dans chaque Compartiment.

L'/Les actionnaire(s) approuvera/ont ces comptes séparés simultanément avec les comptes tenus par la Société conformément à la Loi sur les Sociétés et la pratique courante.

L'assemblée générale des actionnaires pourra décider de distribuer des dividendes en actions au lieu de dividendes en espèces selon les conditions requises par l'assemblée générale.

Titre VI. Liquidation, Non Pétition

Art. 19. Liquidation des Compartiments. Sans préjudice aucun aux dispositions de l'Article 7 (Compartiments), chaque compartiment de la Société pourra être mis en liquidation.

Art. 20. Liquidation de la Société. La Société pourra être mise en liquidation par une résolution de l'assemblée générale des actionnaires.

En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera réalisée par un ou plusieurs liquidateurs qui pourront être des personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale des actionnaires décidant de cette dissolution et qui déterminera leurs pouvoirs et leurs rémunérations.

Le surplus résultant de la réalisation de l'actif et du paiement du passif sera distribué aux détenteurs d'instruments proportionnellement au nombre d'instruments qu'ils détiennent dans chaque Compartiment de la Société.

Art. 21. Non Pétition. Aucun détenteur d'instruments financiers émis par la Société (y compris ceux liés à un compartiment particulier), ni aucun autre créancier de la Société (y compris ceux dont les créances sont liées à un compartiment particulier) ne peut saisir un bien de la Société, ni instituer contre la Société ou consentir à une procédure de faillite, d'insolvabilité, de gestion contrôlée, de suspension des paiements, de concordat préventif de la faillite, de sursis ou toute autre procédure similaire, à moins que la loi n'en dispose autrement.

Art. 22. Droit Applicable. Pour tout ce qui n'est pas régi par les présents statuts, les parties se réfèrent aux dispositions de la Loi sur les Sociétés et de la Loi sur la Titrisation.

Dispositions transitoires

1. Le premier exercice social commencera le jour de la constitution de la Société et se terminera le 31 décembre 2012.

2. La première assemblée générale annuelle des actionnaires aura lieu en 2013.

Souscription et Libération

La comparante déclare par la présente qu'elle souscrit, par paiement en numéraire, trois cent dix (310) actions, représentant la totalité du capital social de la Société.

Toutes les actions ont été entièrement libérées en espèces, de sorte que la somme de trente-et-un mille euros (EUR 31.000,-) est dès maintenant à la disposition de la Société, ce dont il a été justifié au notaire soussigné.

Déclaration

Le notaire soussigné déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'Article 26 de la Loi sur les Sociétés et déclare expressément qu'elles sont remplies.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution sont évalués à environ 2.700,-EUR.

Résolutions de l'Actionnaire Unique

La comparante susnommée, représentant l'intégralité du capital social souscrit, a immédiatement pris les résolutions suivantes:

1. Le nombre des administrateurs est fixé à trois (3).

2. Les personnes suivantes ont été nommées administrateurs de la Société:

- Monsieur Fernand HEIM, directeur financier, né le 3 octobre 1952 à Luxembourg, avec adresse professionnelle au 231, Val des Bons Malades, L-2121 Luxembourg-Kirchberg;

- Monsieur Marc SCHMIT, chef-comptable, né le 13 mai 1959 à Luxembourg, avec adresse professionnelle au 231, Val des Bons Malades, L-2121 Luxembourg-Kirchberg;

- Madame Geneviève BLAUEN-ARENDT, administrateur de sociétés, née le 28 septembre 1962 à Arlon (Belgique), avec adresse professionnelle au 231, Val des Bons Malades, L-2121 Luxembourg-Kirchberg;

3. Les mandats des administrateurs prendront fin à l'issue de l'assemblée générale devant se tenir en 2017.

4. Le siège social de la Société est établi au 231, Val des Bons Malades à L-2121 Luxembourg-Kirchberg.

Constatation

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare que sur demande de la comparante, le présent acte est rédigé en français, suivi d'une version anglaise; à la requête de la même comparante et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, la version française fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire de la comparante, celle-ci a signé avec Nous notaire le présent acte.

Suit la traduction en anglais du texte qui précède:

In the year two thousand and eleven, on the fifteen day of December.

Before Us Maître Jean SECKLER, notary residing in Junglinster, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

ROSEVARA LIMITED, a company organized under the laws of Republic of Ireland, and having its registered office at Eaton Nery, Custume Place, ATHLONE (Republic of Ireland), recorded with the Registrar of Companies of Dublin under number 196711,

here duly represented by Mrs Geneviève BLAUEN-ARENDT, company director, with professional address at 231, Val des Bons Malades, L-2121 Luxembourg-Kirchberg, by virtue of a proxy given in SARK, on 13th December 2011.

The said proxy, after having been signed ne varietur by the proxyholder and the undersigned notary, shall remain attached to this deed and shall be registered therewith.

Such appearing party has requested the notary to draw up the following articles of association of a société anonyme, which it declares to establish:

Title I. Form, Name, Registered office, Purpose, Duration

Art. 1. Form, name. There is hereby established among the subscriber and all those who may become owners of the shares hereafter issued, a company in the form of a société anonyme, under the name of SCIAMANI S.A. (the Company), which shall have the status of a securitisation company (société de titrisation) within the meaning of the law of 22nd March 2004 as amended on securitisation (the Securitisation Law) and shall be subject to and governed by the Securitisation Law, the law of 10th August 1915 on commercial companies, as amended (the Companies Law) as well as by the present articles of association.

The Company may have one shareholder (the Sole Shareholder) or more shareholders. The Company will not be dissolved by the death, suspension of civil rights, insolvency, liquidation or bankruptcy of the Sole Shareholder.

Any reference to the shareholders in the articles of association of the Company shall be a reference to the Sole Shareholder of the Company if the Company has only one shareholder.

Art. 2. Registered Office. The registered office of the Company is established in the City of Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg. The registered office may be transferred within the same municipality by decision of the board of directors. Branches or other offices may be established either in Luxembourg or abroad by decision of the board of directors.

In the event that the board of directors determines that extraordinary political, economic, social or military events have occurred or are imminent which would interfere with the normal activity of the Company at its registered office or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances; such provisional measure shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding such temporary transfer, shall remain a Luxembourg company.

Art. 3. Purpose. The exclusive purpose of the Company is to enter into one or more securitisation transactions within the meaning of the Securitisation Law and the Company may, in this context, assume risks, existing or future, relating to the holding of assets, whether movable or immovable, tangible or intangible, as well as risks resulting from the obligations assumed by third parties or relating to all or part of the activities of third parties, in one or more transactions or on a continuous basis, it being understood that the Company may not issue securities on a continuous basis to the public. The Company may assume those risks by acquiring the assets, guaranteeing the obligations or by committing itself in any other way. It may also transfer, to the extent permitted by law and these articles of association, or dispose of the claims and other assets it holds, whether existing or future, in one or more transactions or on a continuous basis.

The Company may, in this same context, acquire, dispose and invest in loans, securities, assets, obligations, notes, advances, shares, warrants and other securities and financial instruments. Within the limits set forth in the Securitisation Law, the Company may grant on an ancillary basis pledges or mortgages and other guarantees and security interests of any kind to Luxembourg or foreign entities and enter into securities lending.

The Company may freely dispose of, transfer and assign its assets, whether present or future, on such terms as determined by the board of directors or by the sole director, as the case may be and/or as determined in the documents relating to the securitisation transactions including, without limitation, the Collateral Management Agreement.

The Company may open one or several compartments in accordance with Article 7 of these articles of association.

The Company may perform all legal, commercial, technical and financial investments or operations and in general, all transactions which are necessary or useful to fulfil and develop its purpose, as well as, all operations facilitating directly or indirectly the accomplishment of its purpose in all areas described above. The assets of the Company may only be assigned in accordance with the terms of the securities issued to finance the acquisition of such assets.

Art. 4. Duration. The Company is established for an unlimited duration.

Title II. Share Capital, Shares

Art. 5. Share Capital. The subscribed capital is set at thirty-one thousand euro (EUR 31'000.-) consisting of three hundred and ten (310) shares having a par value of one hundred euro (EUR 100.-) each.

Art. 6. Form of Shares. The shares may be registered or bearer shares, at the option of the shareholder, and in the respect of the legal provisions.

The Company may issue certificates representing, at the owner's option, one or more registered shares, it being understood that in compliance with Article 40 of the Companies Law only the inscription in the shareholders' register held at the registered office of the Company will constitute conclusive evidence of the ownership of such shares.

The Company may repurchase its own shares by means of its free reserves under the provisions set forth in Articles 49-2 and following of the Companies Law.

The capital of the Company may be increased or reduced in one or several steps by resolution of the general meeting of shareholders, adopted in accordance with the provisions applicable to changes in the Articles of Incorporation.

A register of registered shares will be kept at the registered office, where it will be available for inspection by any shareholder. This register will contain all the information required by Article 39 of the Companies Law. Ownership of registered shares will be established by registration in the said register. Certificates of such registration may be issued and shall be signed by two directors.

The Company will recognize only one holder per share; in case a share is held by more than one person or if the ownership of such share is disputed, the persons claiming ownership of the share will have to appoint one sole proxy to represent such share in relation to the Company. The Company will have the right to suspend the exercise of all rights attached to that share until one person has been designated as the sole owner towards the Company.

Art. 7. Compartments. The board of directors of the Company may create one or more compartments within the Company (the Compartment or the Compartments). Each Compartment shall correspond to a distinct part of its assets and liabilities of the Company. The resolution of the board of directors creating one or more Compartments within the Company, as well as any subsequent amendments thereto, shall be binding as of the date of such resolutions against any third party.

As between investors and creditors, each Compartment of the Company shall be treated as a separate entity. Rights of investors and creditors of the Company that (i) have, when coming into existence, been designated as relating to a Compartment or (ii) have arisen in connection with the creation, the operation or the liquidation of a Compartment are strictly limited to the assets of that Compartment and which shall be exclusively available to satisfy such investors and creditors. Creditors and investors of the Company whose rights are not related to a specific Compartment of the Company shall have no rights to the assets of any such Compartment.

Unless otherwise provided for in the resolution of the board of directors of the Company having created such Compartment, no resolution of the board of directors of the Company may be taken to amend the resolution having created such Compartment or to take any other decision directly affecting the rights of the investors or creditors whose rights relate to such Compartment without the prior approval of investors or creditors concerned by these resolutions and whose rights relate to this Compartment.

Each Compartment of the Company may be separately liquidated without such liquidation resulting in the liquidation of another Compartment or of the Company itself.

The Company may issue securities whose value or yield is linked to specific Compartments, assets or risks, or whose repayment is subject to the repayment of other instruments, certain claims or certain categories of shares.

Title III. Shareholders

Art. 8. General Meetings of the Shareholders of the Company. As long as the Company has only one shareholder, the Sole Shareholder assumes all powers conferred to the general meeting. In these articles of association, decisions taken, or powers exercised, by the general meeting shall be a reference to decisions taken, or powers exercised, by the Sole Shareholder as long as the Company has only one shareholder. The decisions taken by the Sole Shareholder are documented by way of written resolutions.

In case of plurality of shareholders, any regularly constituted general meeting shall represent the entire body of shareholders of the Company. Subject to article 11, it shall have the powers to order, carry out or ratify acts relating to all the operations of the Company.

The general meeting is convened by the board of directors. It shall also be convened upon request in writing of shareholders representing at least one tenth (1/10) of the Company's share capital. If all of the shareholders are present or represented at a meeting of shareholders, and if they all state that they have been duly informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice.

The annual general meeting of shareholders shall be held in Luxembourg at the registered office of the Company, or at such other place in Luxembourg as may be specified in the notice of meeting, on the 29th April of at 9.30 a.m.. If such day is not a business day in Luxembourg, the annual general meeting shall be held on the next following Luxembourg business day. Other meetings of shareholders may be held at such place and time as may be specified in the respective notices of meeting.

The quorum and time-limits required by the Companies Law shall govern the convening notices and the conduct of the meetings of shareholders of the Company, unless otherwise provided herein.

Each share is entitled to one vote at ordinary and extraordinary general meetings. A shareholder may act at any meeting of shareholders by appointing another person as his proxy in writing, cable, telegram, telex, facsimile or electronic mail. Except as otherwise required by the Companies Law, resolutions at a duly convened meeting of shareholders will be adopted by a simple majority of the shareholders present or represented and voting.

The board of directors may determine any other reasonable conditions that must be fulfilled by shareholders for them to take part in any meeting of shareholders.

Title IV. Board of Directors and Auditors

Art. 9. Directors. The Company shall be managed by a board of directors composed of three members at least who need not be shareholders of the Company. The directors shall be elected by the shareholders at their annual general meeting, which shall determine their number, remuneration and term of office. The term of the office of a director may not exceed six years and the directors shall hold office until their successors are elected. Directors in office may be re-elected.

The directors are elected by a simple majority vote of the shares present or represented and voting.

However, if the Company is incorporated by one single shareholder or if it is noted at a shareholders' meeting that all the shares issued by the Company are held by one single shareholder, the Company may be managed by one single director (the Sole Director) until the first annual shareholders' meeting following the moment where the Company has noted that its shares are held by more than one shareholder. In such case, the Sole Director is vested with all the powers of the Board of Directors.

Any director may be removed with or without cause by the general meeting of shareholders by a simple majority vote of the general meeting of shareholders of the Company.

If a legal entity is appointed as director of the Company, such legal entity must designate a permanent representative who shall perform this role in the name and on behalf of the legal entity. The relevant legal entity may only remove its permanent representative if it appoints his successor at the same time.

In the event of a vacancy in the office of a director elected by the general meeting of shareholders because of death, resignation or otherwise, this vacancy may be filled on a temporary basis by a resolution of the board of directors until the next general meeting of shareholders, in compliance with the Companies Law.

Art. 10. Meetings of the Board of Directors. The board of directors shall choose from among its members, a chairman, and may choose from among its members one or more vice-chairmen. It may also choose a secretary, who need not be a director, and who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of directors and of the shareholders. The board of directors shall meet upon call by the chairman. A meeting must be convened if at least two members of the board of directors so require.

The chairman shall preside over all meetings of the shareholders and of the board of directors; in his absence, the board of directors may appoint another director as chairman pro tempore by vote of the majority present at any such meeting.

Written notice of any meeting of the board of directors must be given to the directors twenty-four hours at least in advance of the date scheduled for the meeting by electronic mail, except in case of emergency, in which case the nature and the motives of the emergency shall be mentioned in the notice. This notice requirement may be dispensed in the case of assent of each director in writing, by electronic mail, cable, telegram, telex or facsimile, or any other similar means of communication. A special convening notice will not be required for a board meeting to be held at a time and location determined in a prior resolution adopted by the board of directors.

Any director may act at any meeting of the board of directors by appointing, in writing, by electronic mail, or telegram, telex or facsimile another director as his proxy. A director may represent one or more of his colleagues.

Any director may participate in any meeting of the board of directors by conference call, video conference or similar means of communications equipment whereby (i) the directors attending the meeting of the board of directors can be identified, (ii) all persons participating in the meeting of the board of directors can hear and speak to the other participants, (iii) the transmission of the meeting is performed on an on-going basis and (iv) the directors can properly deliberate.

Participating in a meeting by such means shall constitute presence in person at such meeting. A meeting of the board of directors held by such means of communication will be deemed to be held in Luxembourg.

The board of directors can deliberate or act validly only if at least a majority of the directors is present or represented at a meeting of the board of directors.

Decisions shall be taken by a simple majority vote of the directors present or represented. In case of a tied vote, the chairman of the board of directors or, in his absence, the chairman pro tempore shall have a casting vote.

The board of directors may, unanimously, pass resolutions by circular means, when expressing its approval in writing, by electronic mail, by facsimile, or any other similar means of communication. The entirety of all such documents will form the document giving evidence of the passing of the resolution. Resolutions in writing approved and signed by all directors shall have the same effect as resolutions voted at a meeting of the board of directors.

The minutes of any meeting of the board of directors shall be signed by the chairman or, in his absence, by the chairman pro tempore or by two directors. Copies or excerpts of such minutes, which may be produced in judicial proceedings or otherwise, shall be signed by the chairman or by two directors.

Art. 11. Powers of the Board of Directors. The board of directors is vested with the broadest powers to perform all acts of administration and disposition within the Company's purpose and the provisions of the Securitisation Law. All powers not expressly reserved by the Companies Law or by these articles of association to the general meeting of shareholders, fall within the competence of the board of directors.

Art. 12. Corporate Signature. Towards third parties, the Company is validly bound in any circumstances by the single signature of the Sole Director or, in case of plurality of directors, by the joint signatures of two directors or by the individual signature of a delegate of the board of directors within the limits of its powers. The signature of one director will be sufficient to represent the company validly with the public administrations.

Art. 13. Delegation of Powers. The board of directors of the Company may delegate its powers to conduct the daily management and affairs of the Company (including the right to act as authorized signatory for the Company) and its powers to carry out acts in furtherance of the corporate policy and purpose to one or several physical persons or corporate entities, which need not be members of the board, who shall have the powers determined by the board of directors and who may, if the board of directors so authorizes, subdelegate their powers. Such persons may be appointed in relation to one or more specific Compartments of the Company.

The Company may enter with any Luxembourg or foreign company into management or advisory agreements according to which the above-mentioned company or any other company previously approved by it will supply the Company with recommendations and advice with respect to the conduct of the Company's business and the accomplishment of its purpose, and according to which such company may, on a day-to-day basis and subject to the overall control and ultimate responsibility of the board of directors of the Company, manage the Company's assets (including disposal thereof in accordance with the documents relating to the securitisation transactions). Such management or advisory agreements shall contain the rules governing the modification or expiration of such agreements. Such management or advisory agreements may be entered into in relation to one or more specific Compartments of the Company.

The board may also confer special powers of attorney by notarial or private proxy.

Art. 14. Conflict of Interest. No contract or other transaction between the Company and any other company or firm shall be affected or invalidated by the fact that any one or more of the directors or officers of the Company is interested in, or is a director, associate, officer, employee or proxyholder of, such other company or firm. Any director or officer of the Company who serves as a director, officer, employee or proxyholder of any company or firm with which the Company shall contract or otherwise engage in business shall not, by reason of such affiliation with such other company or firm, be prevented from considering and voting or acting upon any matters with respect to such contract or other business.

In the event that any director, officer or proxyholder of the Company may have in any transaction of the Company an interest opposite to the interests of the Company, such director, officer or proxyholder shall make known to the board of directors such opposite interest and shall not consider or vote on any such transaction. Such transaction and such opposite interest therein shall be reported to the next succeeding general meeting of shareholders.

The preceding paragraph does not apply to resolutions of the board of directors concerning transactions made in the ordinary course of business of the Company which are entered into on arm's length terms.

Art. 15. Indemnification of Directors. The Company may indemnify any director or officer and his heirs, executors and administrators, against expenses reasonably incurred by him in connection with any action, suit or proceeding to which he may be made a party by reason of his being or having been a director or officer of the Company or, at his request, of any other company of which the Company is a shareholder or a creditor and from which he is not indemnified, except in relation to matters as to which he shall be finally adjudged in such action, suit or proceeding to be liable for gross negligence or misconduct; in the event of a settlement, indemnification shall be provided only if the Company is advised by counsel that the person to be indemnified did not commit such a breach of duty. The foregoing right of indemnification shall not exclude other rights to which he may be entitled.

Art. 16. Auditors. The accounting data related in the annual report of the Company shall be examined by one or more approved independent auditors (réviseurs d'entreprises agréés) appointed by the board of directors which shall determine their number, the duration of their appointment and their remuneration.

The approved independent auditor shall fulfil all duties prescribed by the Companies Law and the Securitisation Law.

Title V. Financial year, Profits

Art. 17. Financial Year. The accounting year of the Company shall begin on January first of each year and shall terminate on December thirty-first of the same year.

Art. 18. Profits. Each year on the thirty-first of December, the accounts are closed and the directors prepare an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities. Each shareholder may inspect the above inventory and the balance sheet at the Company's registered office.

From the annual net profits of the Company, five per cent (5%) shall be allocated to the legal reserve (the Legal Reserve) until such reserve amounts to ten per cent (10%) of the subscribed capital of the Company, as stated in Article 5 (Share Capital) or as increased or reduced from time to time as provided in Article 5.

After allocation to the Legal Reserve and upon recommendation of the board of directors, the general meeting of shareholders determines how the annual net profits will be disposed of. It may decide to allocate the whole or part of the annual net profits to a reserve or to a provision reserve, to carry it forward to the next following financial year or to distribute it to the shareholders as a dividend. Subject to the conditions provided for by law, the board of directors may pay out an advance payment on dividends. Distributions (including, without limitation, dividends, interests on dividends and advance payments on dividends) may be paid in such currency and at such time and place as the board of directors shall determine from time to time.

On separate accounts (in addition of the accounts held by the Company in accordance with the Companies Law and normal accounting practice), the Company shall determine at the end of each financial year a result for each Compartment which will be determined as follows:

The result of each Compartment will consist in the balance of all income, profits or other receipts paid or due in any other manner in relation to the relevant Compartment (including capital gains, liquidation surplus and dividends distribution) and the amount of the expenses, losses, taxes and other transfers of funds incurred by the Company during this exercise and which can regularly and reasonably be attributed to the management, operation of such Compartment (including fees, costs, corporate income tax on capital gain and expenses relating to dividend distribution).

All income and expenses not attributed to any specific Compartment shall be allocated to all the Company's Compartments on a pro rata basis of the instruments issued in each Compartment.

The shareholder(s) will approve such separate accounts simultaneously with the accounts held by the Company in accordance with the Companies Law and normal practice.

The general meeting of shareholders may decide to distribute stock dividends in lieu of cash dividends upon such terms and conditions as prescribed by the general meeting.

Title VI. Liquidation, Non Petition

Art. 19. Liquidation of Compartments. Without prejudice to the provisions contained in Article 7 (Compartments), each Compartment of the Company may be put into liquidation.

Art. 20. Liquidation of the Company. The Company may be put into liquidation by a resolution of the general meeting of the shareholders.

In the event of dissolution of the Company, the liquidation shall be carried out by one or several liquidators, who may be physical persons or legal entities, appointed by the meeting of shareholders deciding such dissolution and which shall determine their powers and fees.

The surplus resulting from the realisation of the assets and the payment of the liabilities shall be distributed among the holders of instruments proportionally to the instruments of each Compartment of the Company held by them.

Art. 21. Non Petition. No holder of any financial instruments issued by the Company (including in relation to a particular compartment) or any other creditor of the Company (including those whose claims relate to a particular compartment) may attach any of the assets of the Company, institute against or consent to any bankruptcy, insolvency, controlled management, reprieve of payment, composition, moratorium or any similar proceedings, unless so required by law.

Art. 22. Applicable Law. All matters not governed by these articles of association shall be determined in accordance with the Companies Law and the Securitisation Law.

Transitional provisions

1. The first accounting year shall begin on the date of the incorporation of the Company and shall terminate on 31 December 2012.

2. The first annual general meeting of shareholders shall be held in 2013.

Subscription and Payment

The appearing party hereby declares that it subscribes to, and fully pays up in cash, three hundred and ten (310) shares representing the total share capital of the Company.

All the shares have been entirely paid-up in cash so that the amount of thirty-one thousand euro (EUR 31'000.-) is as of now available to the Company, as it has been proved to the undersigned notary.

Declaration

The undersigned notary herewith declares having verified the existence of the conditions enumerated in Article 26 of the Companies Law and expressly states that they have been fulfilled.

Expenses

The expenses, costs, remuneration's or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of its incorporation are estimated at approximately EUR 2,700.-.

Resolutions of the Sole Shareholder:

The above-mentioned appearing party, representing the entire subscribed capital, has immediately taken the following resolution:

1. The number of directors is fixed at three (3).

2. The following persons are appointed directors of the Company:

- Mr Fernand HEIM, financial director, born on 3rd October 1952 in Luxembourg, with professional address at 231, Val des Bons Malades, L-2121 Luxembourg-Kirchberg;

- Mr Marc SCHMIT, chief accountant, born on 13th May 1959 in Luxembourg, with professional address at 231, Val des Bons Malades, L-2121 Luxembourg-Kirchberg;

- Mrs Geneviève BLAUEN-ARENDT, companies' director, born on 28th September 1962 in Arlon (Belgium), with professional address at 231, Val des Bons Malades, L-2121 Luxembourg-Kirchberg;

3. The term of office of the directors shall end at the general meeting to be held in 2017.

4. The registered address of the Company is set at 231, Val des Bons Malades in L-2121 Luxembourg-Kirchberg.

Statement

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in French followed by an English translation; on the request of the same appearing party and in case of inconsistencies between the French and the English text, the French version shall prevail.

WHEREOF, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day specified at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing person, the said person appearing signed together with the notary, the present original deed.

Signé: Geneviève BLAUEN-ARENDT, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 20 décembre 2011. Relation GRE/2011/4645. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Junglinster, le 21 décembre 2011.

Référence de publication: 2011177987/630.

(110207264) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2011.

De Cock S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-7795 Bissen, 3, Kléngbousbiérg ZAC.

R.C.S. Luxembourg B 59.443.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Bissen, le 29.12.2011.

Signature.

Référence de publication: 2012000468/10.

(110212095) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 décembre 2011.

Defilippi S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1258 Luxembourg, 22, rue Jean-Pierre Brasseur.
R.C.S. Luxembourg B 122.822.

Les comptes annuels au 30 novembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour DEFILIPPI S.à r.l.
Marcel STEPHANY

Référence de publication: 2012000469/11.

(110212721) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 décembre 2011.

Destination Beauté s.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4210 Esch-sur-Alzette, 32, rue de la Libération.
R.C.S. Luxembourg B 144.596.

Le bilan au 31 décembre 2010 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 décembre 2011.

Pour la société
FIDUCIAIRE ACCURA S.A.
Experts comptables et fiscaux
Signature

Référence de publication: 2012000470/14.

(110212011) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 décembre 2011.

DHCRE II HoldCo I S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 28, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 113.169.

Les statuts coordonnés suivant l'acte n° 63422 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012000473/10.

(110212530) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 décembre 2011.

DKV Globality S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 13, rue Edward Steichen.
R.C.S. Luxembourg B 134.471.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 décembre 2011.

Référence de publication: 2012000477/10.

(110213096) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 décembre 2011.

Dofleini S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1258 Luxembourg, 22, rue Jean-Pierre Brasseur.
R.C.S. Luxembourg B 122.821.

Les comptes annuels au 30 novembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour DOFLEINI S.à r.l.
Marcel STEPHANY

Référence de publication: 2012000478/11.

(110212708) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 décembre 2011.

Don Diego S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4530 Differdange, 19, avenue Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 111.110.

Le Bilan au 31 décembre 2010 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Differdange, le 30 décembre 2011.

Référence de publication: 2012000479/10.

(110213251) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 décembre 2011.

Dudziak S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-4011 Esch-sur-Alzette, 3, rue de l'Alzette.
R.C.S. Luxembourg B 157.433.

Le bilan arrêté au 31.12.2010 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Ehnen, le 29 décembre 2011.

Pour DUDZIAK SARL

Fiduciaire Roger Linster

p.d. Viviane Roman

Référence de publication: 2012000480/13.

(110212420) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 décembre 2011.

E-Trans GmbH, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6871 Wecker, 14, Op Huefdréisch.
R.C.S. Luxembourg B 135.633.

Les comptes annuels au 31.12.2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2012000482/10.

(110211798) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 décembre 2011.

E-Trans GmbH & Co. KG, Société en Commandite simple.

Siège social: L-6776 Grevenmacher, 10, Op Ahlkerrech.
R.C.S. Luxembourg B 135.705.

Les comptes annuels au 31.12.2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2012000483/10.

(110211799) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 décembre 2011.

Entreprise de constructions Modeste BAATZ et Fils S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1259 Luxembourg, 1, Breedewues.
R.C.S. Luxembourg B 22.520.

STATUTS

L'an deux mille onze, le treize décembre,

Par-devant Maître Pierre PROBST, notaire de résidence à Ettelbruck,

A comparu:

la société anonyme «BAATZ PARTICIPATIONS S.A.», (matr. 2008 2235 680), ayant son siège social à L-1912 Luxembourg, 98, rue du Grunewald, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 143.685,

ici représentée par Monsieur Lucien BAATZ, administrateur-délégué, demeurant à Colmar-Berg, pouvant engager la société par sa seule signature,

Laquelle comparante agissant en sa qualité d'associé représentant l'intégralité du capital social, de la société à responsabilité limitée "ENTREPRISE DE CONSTRUCTIONS MODESTE BAATZ ET FILS S.à r.l." (matr. 1970 2400 131), avec siège social à L-1912 Luxembourg, 98, rue du Grunewald,

constituée suivant acte sous seing privé daté du 30 janvier 1970, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations, numéro 80 de l'année 1970, modifié en dernier lieu par acte reçu par Maître Marc Cravatte, alors notaire de résidence à Ettelbruck, en date du 17 octobre 1983, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations, numéro 432 du 24.11.1983;

inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg section B, sous le numéro B 22.520.

L'associée a ensuite requis le notaire d'acter la résolution suivante :

Unique résolution

L'associé décide de transférer le siège social vers L-1259 Senningerberg, 1, Breedewues et en conséquence de modifier les statuts comme suit:

«Le siège de la société est établi dans la commune de Niederanven; Il pourra être transféré en tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg par simple décision des associés»

Dont acte, fait et passé à Ettelbruck, en l'étude du notaire instrumentaire, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: Lucien BAATZ, Pierre PROBST.

Enregistré à Diekirch, Le 14 décembre 2011. Relation: DIE/2011/12029. Reçu soixante-quinze euros 75,00.-€.

Le Receveur (signé): Ries.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur demande et aux fins de publication au Mémorial.

Ettelbruck, le 30 décembre 2011.

Référence de publication: 2012000486/38.

(110213057) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 décembre 2011.

Eurinf S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 147.459.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Un mandataire

Référence de publication: 2012000487/10.

(110211557) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 décembre 2011.

Eurinf S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 147.459.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Un mandataire

Référence de publication: 2012000488/10.

(110211558) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 décembre 2011.

Euro Mall Ventures S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 90.324.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Un mandataire

Référence de publication: 2012000489/10.

(110211487) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 décembre 2011.

European Parking Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2440 Luxembourg, 63, rue de Rollingergrund.
R.C.S. Luxembourg B 164.365.

Les statuts coordonnés suivant l'acte n° 63320 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012000490/10.

(110212367) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 décembre 2011.

**Savena International S.à r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. Rosis International S.à r.l.).**

Siège social: L-2520 Luxembourg, 35, allée Scheffer.
R.C.S. Luxembourg B 156.781.

In the year two thousand eleven, on the sixteenth day of December.

Before Maître Joseph ELVINGER, notary public residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, undersigned.

Is held an Extraordinary General Meeting of the shareholders of "SAVENA INTERNATIONAL S.A R.L.", (here after the "Company"), a "société à responsabilité limitée", having its registered office at 35, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, R.C.S. Luxembourg number B 156 781, incorporated by deed enacted on 15 November 2010, published in the Memorial C n° 1814 of December 22, 2010 and which has been amended for the last time by deed enacted on 25 July 2011, published in the Memorial C n° 2692 of November 5, 2011.

The meeting is opened at 4 pm and presided by Mrs. Catherine Dessoy, "Avocat à la Cour", residing in L-1461 Luxembourg, 31, rue d'Eich.

The chairman appoints as secretary and the meeting elects as scrutineer, Mrs. Véronique Petit, "private employee", residing in L-1461 Luxembourg, 31, rue d'Eich.

The chairman requests the notary to record that:

I. The shareholders present or represented and the number of shares held by each of them are shown on an attendance list which will be signed and here annexed as well as the proxies and registered with the minutes.

II. As appears from the attendance list, all the shares, representing the whole capital of the corporation, are represented so that the meeting can validly decide on all the items of the agenda.

III. That the agenda of the meeting is the following:

Agenda

1. Increase of the corporate capital by an amount of 1,066,109.-EUR (one million sixty six thousand one hundred nine euros) so as to raise it from its present amount of 1,622,609.-EUR (one million six hundred twenty two thousand six hundred nine euros) to 2,688,718.-EUR (two million six hundred eighty eight thousand seven hundred eighteen) by the issue of 8,213 (eight thousand two hundred thirteen) Ordinary Shares, 117,544 (one hundred seventeen thousand five hundred forty four) Class A Preferred Shares, 117,544 (one hundred seventeen thousand five hundred forty four) Class B Preferred Shares, 117,544 (one hundred seventeen thousand five hundred forty four) Class C Preferred Shares 117,544 (one hundred seventeen thousand five hundred forty four) Class D Preferred Shares, 117,544 (one hundred seventeen thousand five hundred forty four) Class E Preferred Shares, 117,544 (one hundred seventeen thousand five hundred forty four) Class F Preferred Shares, 117,544 (one hundred seventeen thousand five hundred forty four) Class G Preferred Shares, 117,544 (one hundred seventeen thousand five hundred forty four) Class H Preferred Shares and 117,544 (one hundred seventeen thousand five hundred forty four) Class I Preferred Shares, of 1.-EUR (one euro) each, by contribution in kind. -Subscription and payment of the new shares.

2. Amendment of article 8.1 of the Articles of Incorporation in order to reflect such action.

First resolution:

The meeting decides to increase the corporate capital by an amount of 1,066,109.- EUR (one million sixty six thousand one hundred nine euros) so as to raise it from its present amount of 1,622,609.-EUR (one million six hundred twenty two thousand six hundred nine euros) to 2,688,718.-EUR (two million six hundred eighty eight thousand seven hundred eighteen euros) by the issue of 8,213 (eight thousand two hundred thirteen) Ordinary Shares, 117,544 (one hundred seventeen thousand five hundred forty four) Class A Preferred Shares, 117,544 (one hundred seventeen thousand five hundred forty four) Class B Preferred Shares, 117,544 (one hundred seventeen thousand five hundred forty four) Class C Preferred Shares 117,544 (one hundred seventeen thousand five hundred forty four) Class D Preferred Shares, 117,544 (one hundred seventeen thousand five hundred forty four) Class E Preferred Shares, 117,544 (one hundred seventeen thousand five hundred forty four) Class F Preferred Shares, 117,544 (one hundred seventeen thousand five hundred forty four) Class G Preferred Shares, 117,544 (one hundred seventeen thousand five hundred forty four) Class H Preferred Shares and 117,544 (one hundred seventeen thousand five hundred forty four) Class I Preferred Shares, of 1.-EUR (one euro) each, by contribution in kind. -Subscription and payment of the new shares.

four) Class G Preferred Shares, 117,544 (one hundred seventeen thousand five hundred forty four) Class H Preferred Shares and 117,544 (one hundred seventeen thousand five hundred forty four) Class I Preferred Shares of 1.-EUR (one euro) each, by contribution in kind, to be issued with a share premium of an aggregate amount of 9,520,889.-EUR (nine million five hundred twenty thousand eight hundred eighty nine euros), by contribution in cash and to admit the subscription of the 1,066,109 (one million sixty six thousand one hundred nine) new shares by the existing shareholders.

Intervention - Subscription - Payment

The existing shareholders, here represented by Mrs Catherine Desso, prenamed, by virtue of proxies being annexed to the present deed, indicate their intention to subscribe the 8,213 (eight thousand two hundred thirteen) Ordinary Shares, 117,544 (one hundred seventeen thousand five hundred forty four) Class A Preferred Shares, 117,544 (one hundred seventeen thousand five hundred forty four) Class B Preferred Shares, 117,544 (one hundred seventeen thousand five hundred forty four) Class C Preferred Shares 117,544 (one hundred seventeen thousand five hundred forty four) Class D Preferred Shares, 117,544 (one hundred seventeen thousand five hundred forty four) Class E Preferred Shares, 117,544 (one hundred seventeen thousand five hundred forty four) Class F Preferred Shares, 117,544 (one hundred seventeen thousand five hundred forty four) Class G Preferred Shares, 117,544 (one hundred seventeen thousand five hundred forty four) Class H Preferred Shares and 117,544 (one hundred seventeen thousand five hundred forty four) Class I Preferred Shares, all with a nominal value of 1.-EUR (one euro) each in the Company, as follows:

SHAREHOLDERS	Class of shares				
	Ordinary Shares	Class A Preferred Shares	Class B Preferred Shares	Class C Preferred Shares	Class D Preferred Shares
AXA EXPANSION II	2 409	30 274	30 274	30 274	30 274
Industri Kapital 2007 Limited Partnership I	1 387	20 857	20 857	20 857	20 857
Industri Kapital 2007 Limited Partnership II	1 309	19 675	19 675	19 675	19 675
Industri Kapital 2007 Limited Partnership III	1 458	21 920	21 920	21 920	21 920
Industri Kapital 2007 Limited Partnership IV	1 633	24 558	24 558	24 558	24 558
Alpha IAB Co-Investment AB	17	260	260	260	260
	<u>5 804</u>	<u>87 270</u>	<u>87 270</u>	<u>87 270</u>	<u>87 270</u>
	8 213	117 544	117 544	117 544	117 544

SHAREHOLDERS	Class of shares				
	Class E Preferred Shares	Class F Preferred Shares	Class G Preferred Shares	Class H Preferred Shares	Class I Preferred Shares
AXA EXPANSION II	30 274	30 274	30 274	30 274	30 274
Industri Kapital 2007 Limited Partnership I	20 857	20 857	20 857	20 857	20 857
Industri Kapital 2007 Limited Partnership II	19 675	19 675	19 675	19 675	19 675
Industri Kapital 2007 Limited Partnership III	21 920	21 920	21 920	21 920	21 920
Industri Kapital 2007 Limited Partnership IV	24 558	24 558	24 558	24 558	24 558
Alpha IAB Co-Investment AB	260	260	260	260	260
	<u>87 270</u>	<u>87 270</u>	<u>87 270</u>	<u>87 270</u>	<u>87 270</u>
	117 544	117 544	117 544	117 544	117 544

All of these shares have been fully paid up by contribution in kind together with a share premium of an aggregate amount of 9,520,889.-EUR (nine million five hundred twenty thousand eight hundred eighty nine euros), as follows:

SHAREHOLDERS	Share premium
AXA EXPANSION II	2 454 859,38 €
Industri Kapital 2007 Limited Partnership I	1 688 640,90 €
Industri Kapital 2007 Limited Partnership II	1 593 081,49 €
Industri Kapital 2007 Limited Partnership III	1 774 856,71 €
Industri Kapital 2007 Limited Partnership IV	1 988 419,41 €
Alpha IAB Co-Investment AB	<u>21 031,11 €</u>
	9 520 889,00 €

Description of the contribution

A portion of claim against the Company for an amount of 10,586,998.-EUR (ten million five hundred eighty six thousand nine hundred ninety eight euros), as follows:

SHAREHOLDERS	TOTAL
AXA EXPANSION II	2 729 734,38 €

Industri Kapital 2007 Limited Partnership I	1 877 740,90 €
Industri Kapital 2007 Limited Partnership II	1 771 465,49 €
Industri Kapital 2007 Limited Partnership III	1 973 594,71 €
Industri Kapital 2007 Limited Partnership IV	2 211 074,41 €
Alpha IAB Co-Investment AB	23 388,11 €
	<u>10 586 998,00 €</u>

Evaluation

The net value of this contribution in kind is evaluated at 10,586,998.-EUR (ten million five hundred eighty six thousand nine hundred ninety eight euros).

Evidence of contribution's existence

Proof of the contribution's existence has been given to the undersigned notary in the form of the following documents:

- an interim balance sheet dated December 16, 2011 of the Company, certified by its managers;
- a declaration of value of the contribution signed on December 16, 2011 by AXA EXPANSION II;
- a declaration of value of the contribution signed on December 16, 2011 by IK2007 LTD; and
- a statement of value executed by the managers of the Company on December 16, 2011.

Managers' intervention

Thereupon intervene the managers of the Company, here represented by Mrs. Catherine Dessoy, by virtue of a declaration/proxy which will remain here annexed.

Acknowledging having been beforehand informed of the extent of their responsibility, legally engaged as manager of the company by reason of the here above described contribution in kind, expressly agree with the description of the contribution in kind and with its valuation and confirm the validity of the subscription and payment.

Second resolution:

As a consequence of the foregoing statements and resolutions, the contribution being fully carried out, the shareholders decide to amend article 8.1 of the articles of association as follows:

" **8.1.** The Company's corporate capital is fixed at 2,688,718.-EUR (two million six hundred eighty eight thousand seven hundred eighteen euros), represented by 20,713 (twenty thousand seven hundred thirteen) ordinary shares, (the «Ordinary Shares»), 296,445 (two hundred ninety six thousand four hundred forty five) redeemable class A preferred shares (the "Class A Preferred Shares"), 296,445 (two hundred ninety six thousand four hundred forty five) redeemable class B preferred shares (the "Class B Preferred Shares"), 296,445 (two hundred ninety six thousand four hundred forty five) redeemable class C preferred shares (the "Class C Preferred Shares"), 296,445 (two hundred ninety six thousand four hundred forty five) redeemable class D preferred shares (the "Class D Preferred Shares"), 296,445 (two hundred ninety six thousand four hundred forty five) redeemable class E preferred shares (the "Class E Preferred Shares"), 296,445 (two hundred ninety six thousand four hundred forty five) redeemable class F preferred shares (the "Class F Preferred Shares"), 296,445 (two hundred ninety six thousand four hundred forty five) redeemable class G preferred shares (the "Class G Preferred Shares"), 296,445 (two hundred ninety six thousand four hundred forty five) redeemable class H preferred shares (the "Class H Preferred Shares") and 296,445 (two hundred ninety six thousand four hundred forty five) redeemable class I preferred shares (the "Class I Preferred Shares"), of 1.-EUR (one euro) each.

The Ordinary Shares and the Preferred Shares are hereafter together referred to as a "share" or the "shares".

In addition to the share capital, there may be set up a premium account into which any premium paid on any share in addition to its nominal value is transferred. The amount of the premium account may be used for the purpose of the repurchase of any class of shares as per article 8.2. to 8.8 of these Articles, to offset any net realized losses, to make distribution to the sole shareholder or the shareholders or to allocate funds to the legal reserve."

Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever, which shall be borne by the company as a result of the present deed, are estimated at approximately five thousand euros.

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned at 4.30 pm.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing person, the mandatory signed with us, the notary, the present original deed.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

Traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille onze, le seize décembre.

Par devant Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

Se réunit l'assemblée générale extraordinaire des associés de la société à responsabilité limitée "SAVENA INTERNATIONAL S.A R.L.", ayant son siège social à L-2520 Luxembourg, 35, allée Scheffer (ci-après «la Société»), inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 156 781, constituée suivant acte reçu le 15 novembre 2010, publié au Memorial C n° 1814 du 22 décembre 2010, dont les statuts ont été modifiés pour la dernière fois le 25 juillet 2011, publié au Memorial C n° 2692 du 5 novembre 2011.

L'assemblée est ouverte à 16 heures et présidée par Maître Catherine Desso, Avocat à la Cour, demeurant à L-1461 Luxembourg, 31, rue d'Eich.

La présidente désigne comme secrétaire et l'assemblée choisit comme scrutatrice Madame Véronique Petit, employée privée, ayant son adresse professionnelle à L-1461 Luxembourg, 31, rue d'Eich.

La présidente prie le notaire d'acter que:

I. Les associés présents ou représentés et le nombre de parts qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, qui sera signée, ci-annexée ainsi que les procurations, le tout enregistré avec l'acte.

II. Il appert de la liste de présence que toutes les parts, représentant l'intégralité du capital social sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour.

III. L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour

1. Décision d'augmenter le capital social à concurrence d'un montant de 1.066.109,-EUR (un million soixante-six mille cent neuf euros) pour le porter de son montant actuel de 1.622.609,-EUR (un million six cent vingt-deux mille six cent neuf euros) à 2.688.718,-EUR (deux millions six cent quatre-vingt-huit mille sept cent dix-huit euros) par l'émission de 8.213 (huit mille deux cent treize) Parts Sociales Ordinaires, 117.544 (cent dix-sept mille cinq cent quarante-quatre) Parts sociales privilégiées de Classe A, 117.544 (cent dix-sept mille cinq cent quarante-quatre) Parts sociales privilégiées de Classe B, 117.544 (cent dix-sept mille cinq cent quarante-quatre) Parts sociales privilégiées de Classe C, 117.544 (cent dix-sept mille cinq cent quarante-quatre) Parts sociales privilégiées de Classe D, 117.544 (cent dix-sept mille cinq cent quarante-quatre) Parts sociales privilégiées de Classe E, 117.544 (cent dix-sept mille cinq cent quarante-quatre) Parts sociales privilégiées de Classe F, 117.544 (cent dix-sept mille cinq cent quarante-quatre) Parts sociales privilégiées de Classe G, 117.544 (cent dix-sept mille cinq cent quarante-quatre) Parts sociales privilégiées de Classe H et 117.544 (cent dix-sept mille cinq cent quarante-quatre) Parts sociales privilégiées de Classe I, d'une valeur nominale de 1,-EUR (un euro) chacune, par apport en nature.- Souscription et paiement des nouvelles parts sociales.

2. Modification des articles 8.1 des statuts afin de refléter cette situation.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, cette dernière prend à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution:

L'assemblée décide d'augmenter le capital social à concurrence d'un montant de 1.066.109,-EUR (un million soixante-six mille cent neuf euros) pour le porter de son montant actuel de 1.622.609,-EUR (un million six cent vingt-deux mille six cent neuf euros) à 2.688.718,-EUR (deux millions six cent quatre-vingt-huit mille sept cent dix-huit euros) par l'émission de 8.213 (huit mille deux cent treize) Parts Sociales Ordinaires, 117.544 (cent dix-sept mille cinq cent quarante-quatre) Parts sociales privilégiées de Classe A, 117.544 (cent dix-sept mille cinq cent quarante-quatre) Parts sociales privilégiées de Classe B, 117.544 (cent dix-sept mille cinq cent quarante-quatre) Parts sociales privilégiées de Classe C, 117.544 (cent dix-sept mille cinq cent quarante-quatre) Parts sociales privilégiées de Classe D, 117.544 (cent dix-sept mille cinq cent quarante-quatre) Parts sociales privilégiées de Classe E, 117.544 (cent dix-sept mille cinq cent quarante-quatre) Parts sociales privilégiées de Classe F, 117.544 (cent dix-sept mille cinq cent quarante-quatre) Parts sociales privilégiées de Classe G, 117.544 (cent dix-sept mille cinq cent quarante-quatre) Parts sociales privilégiées de Classe H et 117.544 (cent dix-sept mille cinq cent quarante-quatre) Parts sociales privilégiées de Classe I, d'une valeur nominale de 1,-EUR (un euro) chacune, par apport en nature, qui seront émises avec une prime d'émission d'un montant global de 9.520.889,-EUR (neuf millions cinq cent vingt mille huit cent quatre-vingt-neuf euros), par apport en nature et d'admettre la souscription des 1.066.109 (un million soixante-six mille cent neuf) nouvelles parts sociales par les associés existants.

Intervention - Souscription - Paiement

Les associés existants, ici représentés par Maître Catherine Desso, prémentionnée, en vertu de procurations qui demeureront annexées au présent acte, ont déclaré souscrire les 8.213 (huit mille deux cent treize) Parts Sociales Ordinaires, 117.544 (cent dix-sept mille cinq cent quarante-quatre) Parts sociales privilégiées de Classe A, 117.544 (cent dix-sept mille cinq cent quarante-quatre) Parts sociales privilégiées de Classe B, 117.544 (cent dix-sept mille cinq cent quarante-quatre) Parts sociales privilégiées de Classe C, 117.544 (cent dix-sept mille cinq cent quarante-quatre) Parts sociales privilégiées de Classe D, 117.544 (cent dix-sept mille cinq cent quarante-quatre) Parts sociales privilégiées de Classe E, 117.544 (cent dix-sept mille cinq cent quarante-quatre) Parts sociales privilégiées de Classe F, 117.544 (cent

dix-sept mille cinq cent quarante-quatre) Parts sociales privilégiées de Classe G, 117.544 (cent dix-sept mille cinq cent quarante-quatre) Parts sociales privilégiées de Classe H et 117.544 (cent dix-sept mille cinq cent quarante-quatre) Parts sociales privilégiées de Classe I, toutes d'une valeur nominale de 1,-EUR (un euro) chacune de la Société, comme suit:

ASSOCIES	Classe de parts sociales				
	Parts Sociales	Parts sociales	Parts sociales	Parts sociales	Parts sociales
	Ordinaires	privilégiées de Classe A	privilégiées de Classe B	privilégiées de Classe C	privilégiées de Classe D
AXA EXPANSION II	2 409	30 274	30 274	30 274	30 274
Industri Kapital 2007 Limited Partnership I	1 387	20 857	20 857	20 857	20 857
Industri Kapital 2007 Limited Partnership II	1 309	19 675	19 675	19 675	19 675
Industri Kapital 2007 Limited Partnership III	1 458	21 920	21 920	21 920	21 920
Industri Kapital 2007 Limited Partnership IV	1 633	24 558	24 558	24 558	24 558
Alpha IAB Co-Investment AB	17	260	260	260	260
	<u>5 804</u>	<u>87 270</u>	<u>87 270</u>	<u>87 270</u>	<u>87 270</u>
	8 213	117 544	117 544	117 544	117 544

ASSOCIES	Classe de parts sociales				
	Parts sociales	Parts sociales	Parts sociales	Parts sociales	Parts sociales
	privilégiées de Classe E	privilégiées de Classe F	privilégiées de Classe G	privilégiées de Classe H	privilégiées de Classe I
AXA EXPANSION II	30 274	30 274	30 274	30 274	30 274
Industri Kapital 2007 Limited Partnership I	20 857	20 857	20 857	20 857	20 857
Industri Kapital 2007 Limited Partnership II	19 675	19 675	19 675	19 675	19 675
Industri Kapital 2007 Limited Partnership III	21 920	21 920	21 920	21 920	21 920
Industri Kapital 2007 Limited Partnership IV	24 558	24 558	24 558	24 558	24 558
Alpha IAB Co-Investment AB	260	260	260	260	260
	<u>87 270</u>	<u>87 270</u>	<u>87 270</u>	<u>87 270</u>	<u>87 270</u>
	117 544	117 544	117 544	117 544	117 544

Toutes ces parts sociales ont été intégralement libérées par un apport en nature ensemble avec une prime d'émission d'un montant global de 9.520.889,-EUR (neuf millions cinq cent vingt mille huit cent quatre-vingt-neuf euros), comme suit:

ASSOCIES	Prime d'émission
AXA EXPANSION II	2 454 859,38 €
Industri Kapital 2007 Limited Partnership I	1 688 640,90 €
Industri Kapital 2007 Limited Partnership II	1 593 081,49 €
Industri Kapital 2007 Limited Partnership III	1 774 856,71 €
Industri Kapital 2007 Limited Partnership IV	1 988 419,41 €
Alpha IAB Co-Investment AB	<u>21 031,11 €</u>
	9 520 889,00 €

Description de l'apport

Une partie d'une créance contre la Société pour un montant de 10.586.998,-EUR (dix millions cinq cent quatre-vingt-six mille neuf cent quatre-vingt-dix-huit euros), comme suit:

ASSOCIES	TOTAL
AXA EXPANSION II	2 729 734,38 €
Industri Kapital 2007 Limited Partnership I	1 877 740,90 €
Industri Kapital 2007 Limited Partnership II	1 771 465,49 €
Industri Kapital 2007 Limited Partnership III	1 973 594,71 €
Industri Kapital 2007 Limited Partnership IV	2 211 074,41 €
Alpha IAB Co-Investment AB	<u>23 388,11 €</u>
	10 586 998,00 €

Evaluation

La valeur nette de cette contribution en nature est évaluée à 10.586.998,-EUR (dix millions cinq cent quatre-vingt-six mille neuf cent quatre-vingt-dix-huit euros).

Preuve de l'existence de l'apport

Preuve de la propriété et de la valeur de cet apport a été donnée au notaire instrumentant par la copie des documents suivants:

- des états financiers au 16 décembre 2011 de la Société, certifiés par ses gérants;
- une déclaration de valeur de l'apport émise le 16 décembre 2011 par AXA EXPANSION II;
- une déclaration de valeur de l'apport émise le 16 décembre 2011 par IK2007 LTD;
- une déclaration de valeur signée par les gérants de la Société le 16 décembre 2011.

Intervention des gérants

Sont alors intervenus aux présentes les gérants de la Société, ici représentés par Maître Catherine Dessoy, prénommée, en vertu d'une déclaration/procuration qui demeurera annexée au présent acte.

Reconnaissant avoir pris connaissance de l'étendue de leur responsabilité, légalement engagés en leur qualité de gérants de la société à raison de l'apport en nature ci-avant décrit, marquent expressément leur accord sur la description de l'apport en nature et sur son évaluation et confirment la validité de la souscription et la libération.

Deuxième résolution:

Afin de mettre les statuts en concordance avec les résolutions qui précèdent, l'apport étant totalement réalisé, les associés décident de modifier l'article 8.1 des statuts comme suit:

« **8.1.** Le capital social est fixé à 2.688.718,-EUR (deux millions six cent quatre-vingt-huit mille sept cent dix-huit euros), représenté par 20.713 (vingt mille sept cent treize) Parts Sociales Ordinaires (les «Parts Sociales Ordinaires»), 296.445 (deux cent quatre-vingt-seize mille quatre cent quarante-cinq) Parts sociales privilégiées de Classe A («les Parts sociales privilégiées de Classe A»), 296.445 (deux cent quatre-vingt-seize mille quatre cent quarante-cinq) Parts sociales privilégiées de Classe B («les Parts sociales privilégiées de Classe B»), 296.445 (deux cent quatre-vingt-seize mille quatre cent quarante-cinq) Parts sociales privilégiées de Classe C («les Parts sociales privilégiées de Classe C»), 296.445 (deux cent quatre-vingt-seize mille quatre cent quarante-cinq) Parts sociales privilégiées de Classe D («les Parts sociales privilégiées de Classe D»), 296.445 (deux cent quatre-vingt-seize mille quatre cent quarante-cinq) Parts sociales privilégiées de Classe E («les Parts sociales privilégiées de Classe E»), 296.445 (deux cent quatre-vingt-seize mille quatre cent quarante-cinq) Parts sociales privilégiées de Classe F («les Parts sociales privilégiées de Classe F»), 296.445 (deux cent quatre-vingt-seize mille quatre cent quarante-cinq) Parts sociales privilégiées de Classe G («les Parts sociales privilégiées de Classe G»), 296.445 (deux cent quatre-vingt-seize mille quatre cent quarante-cinq) Parts sociales privilégiées de Classe H («les Parts sociales privilégiées de Classe H») et 296.445 (deux cent quatre-vingt-seize mille quatre cent quarante-cinq) Parts sociales privilégiées de Classe I («les Parts sociales privilégiées de Classe I»), d'une valeur nominale de 1,-EUR (un euro) chacune.

Les Parts Sociales Ordinaires et les Parts Sociales Privilégiées sont désignés ci-après une «part sociale» ou les «parts sociales».

En plus du capital social, il peut être ouvert un compte-prime sur lequel est transféré toute prime payée sur toute part sociale en plus de sa valeur nominale. Le montant du compte-prime peut être utilisé pour le rachat de n'importe quelle classe de parts sociales selon l'article 8.2. à 8.8 de ces Statuts, afin de compenser n'importe quelles pertes nettes réalisées, afin d'en effectuer la distribution à l'associé unique ou aux associés, ou afin d'en allouer des fonds à la réserve légale.»

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève à environ cinq mille euros.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 16 heures 30.

DONT ACTE, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont tous signé avec Nous notaire la présente minute. Le notaire soussigné qui connaît la langue anglaise constate que sur demande des comparants le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française. Sur demande des mêmes comparants et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Signé: C. Dessoy, V. Petit, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 21 décembre 2011. Relation: LAC/2011/57288. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): T. Benning.

Référence de publication: 2011179007/315.

(110209312) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 décembre 2011.

EAST PROJECT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 38, boulevard Joseph II.
R.C.S. Luxembourg B 136.467.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUCIAIRE DE LUXEMBOURG
Boulevard Joseph II
L-1840 Luxembourg
Signature

Référence de publication: 2012000493/13.

(110211788) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 décembre 2011.

EAST PROJECT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 38, boulevard Joseph II.
R.C.S. Luxembourg B 136.467.

Extrait des résolutions prises par l'assemblée générale ordinaire du 23 décembre 2011:

L'Assemblée ratifie la décision du Conseil d'Administration de coopter aux fonctions d'administrateur Mademoiselle Danielle SCHULLER en remplacement de Monsieur Gilbert DIVINE démissionnaire et lui donne pouvoir d'engager la société sous sa signature conjointe.

Après en avoir délibéré, l'Assemblée Générale renomme:

- Mademoiselle Danielle SCHULLER, avec adresse professionnelle au 38, Boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg, aux fonctions d'administrateur.

Son mandat prendra fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2012.

Luxembourg.
FIDUCIAIRE DE LUXEMBOURG
Boulevard Joseph II
L-1840 Luxembourg

Référence de publication: 2012000492/19.

(110211787) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 décembre 2011.

EAST-WEST TRADING Company G.m.b.H., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6540 Siebenaler, Maison 14.
R.C.S. Luxembourg B 94.641.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Siebenaler, le 30 décembre 2011. Signature.

Référence de publication: 2012000494/10.

(110212807) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 décembre 2011.

EFB S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5570 Remich, 35, rue de Stadtbredimus.
R.C.S. Luxembourg B 106.068.

Le bilan arrêté au 31.12.2010 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Ehnen, le 29 décembre 2011.

Pour EFB S.A.
Fiduciaire Roger Linster
p.d. Viviane Roman

Référence de publication: 2012000499/13.

(110212244) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 décembre 2011.

ECOVIS Crown Audit, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2134 Luxembourg, 56, rue Charles Martel.
R.C.S. Luxembourg B 124.574.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012000495/9.

(110212086) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 décembre 2011.

ECOVIS Luxembourg, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2134 Luxembourg, 56, rue Charles Martel.
R.C.S. Luxembourg B 77.027.

Les comptes annuels au 31 Décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012000496/9.

(110212087) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 décembre 2011.

Edisys S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3340 Huncherange, 65, route d'Esch.
R.C.S. Luxembourg B 139.924.

Le bilan au 31 décembre 2010 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Version abrégée du dépôt des comptes annuels (art.81 de la Loi du 19 décembre 2002)

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012000497/10.

(110211856) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 décembre 2011.

EFCO-Fordia Exploitation S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1259 Senningerberg, 1, Breedewues.
R.C.S. Luxembourg B 143.719.

L'an deux mille onze, le treize décembre

Par-devant Maître Pierre PROBST, notaire de résidence à Ettelbruck,

A comparu:

la société anonyme «BAATZ PARTICIPATIONS S.A.», (matr. 2008 2235 680), ayant son siège social à L-1912 Luxembourg, 98, rue du Grunewald, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 143.685,

ici représentée par Monsieur Lucien BAATZ, administrateur-délégué, demeurant à Colmar-Berg, pouvant engager la société par sa seule signature,

Laquelle comparante agissant en sa qualité d'associé représentant l'intégralité du capital social, de la société à responsabilité limitée "EFCO-FORDIA EXPLOITATION S.à r.l." (matr.2008 2450 476), avec siège social à L-4580 Differdange, rue de Hussigny,

constituée suivant acte reçu par Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, en date du 11 décembre 2008, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations, numéro 241 du 4 février 2009,

inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg section B, sous le numéro B 143.719.

L'associé a ensuite requis le notaire d'acter la résolution suivante:

Unique résolution

L'associé décide de transférer le siège social vers L-1259 Senningerberg, 1, Breedewues et en conséquence de modifier l'article 4 des statuts comme suit:

« **Art. 4.** Le siège de la société est établi dans la commune de Niederanven; Il pourra être transféré en tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg par simple décision des associés»

Dont acte, fait et passé à Ettelbruck, en l'étude du notaire instrumentaire, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: Lucien BAATZ, Pierre PROBST.

Enregistré à Diekirch, Le 14 décembre 2011. Relation: DIE/2011/12030 Reçu soixante-quinze euros 75,00.-€.

Le Releveur (signé): Ries.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur demande et aux fins de publication au Mémorial.

Ettelbruck, le 30 décembre 2011.

Référence de publication: 2012000500/35.

(110213115) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 décembre 2011.

EIF Germany S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 7.536.900,00.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 112.009.

Le bilan de la société au 31 décembre 2010 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

EIF Germany S.à r.l.

Référence de publication: 2012000501/11.

(110211977) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 décembre 2011.

EIF Soparfi B S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.400,00.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 105.112.

Le bilan de la société au 31 décembre 2010 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

EIF Soparfi B S.à r.l.

Référence de publication: 2012000502/11.

(110211954) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 décembre 2011.

EIF Soparfi C S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 155.900,00.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 105.687.

Le bilan de la société au 31 décembre 2010 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

EIF Soparfi C S.à r.l.

Référence de publication: 2012000503/11.

(110211908) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 décembre 2011.

EIF Soparfi D S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 288.900,00.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 107.936.

Le bilan de la société au 31 décembre 2010 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

EIF Soparfi D S.à r.l.

Référence de publication: 2012000504/11.

(110211875) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 décembre 2011.

Eiger Ventures International, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 22.000,00.

Siège social: L-2519 Luxembourg, 3-7, rue Schiller.

R.C.S. Luxembourg B 137.143.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Extrait sincère et conforme

Eiger Ventures International S.à r.l.

Référence de publication: 2012000505/11.

(110213200) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 décembre 2011.

Electricité Gindt Claude S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9644 Dahl, 28, um Aale Wee.

R.C.S. Luxembourg B 105.752.

Les comptes annuels au 31.12.2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2012000506/10.

(110212491) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 décembre 2011.

E.T.L. S.A., Electrotechnique du Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 7, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 99.907.

Le bilan et l'annexe légale au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012000507/10.

(110213214) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 décembre 2011.

Empresa de Manutencion y Consignacion Maritima (E.M.A.C.O.M.) S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2168 Luxembourg, 127, rue de Mühlenbach.

R.C.S. Luxembourg B 106.110.

Par la présente, je suis au regret de vous annoncer ma décision de démissionner de mes fonctions de gérant de votre société et ceci avec effet immédiat.

Luxembourg, le 21 Décembre 2011.

Christian BÜHLUMANN.

Référence de publication: 2012000509/11.

(110212474) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 décembre 2011.

Entreprise de Construction Lemos Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1741 Luxembourg, 147, rue de Hollerich.

R.C.S. Luxembourg B 54.989.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012000510/9.

(110211970) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 décembre 2011.

**FONDATION KRIIBSKRANK KANNER, en français FONDATION ENFANTS ATTEINTS DE CANCER
ou FONDATION HELLEF FIR KRIIBSKRANK KANNER, en français AIDE AUX ENFANTS ATTEINTS
DE CANCER, Fondation.**

Siège social: L-8041 Strassen, 168, rue des Romains.

R.C.S. Luxembourg G 11.

—
*Comptes Annuels et
Rapport du réviseur d'entreprises agréé
31 décembre 2010*

Table des matières

RAPPORT DU RÉVISEUR D'ENTREPRISES AGRÉÉ	
- Bilan au 31 décembre 2010	
- Compte de profits et pertes pour l'exercice clos le 31 décembre 2010	
- Notes aux comptes au 31 décembre 2010	

Rapport du réviseur d'entreprises agréé

Conformément au mandat donné par le conseil d'administration, nous avons effectué l'audit des comptes annuels ci-joints de la FONDATION KRIIBSKRANK KANNER, en français FONDATION ENFANTS ATTEINTS DE CANCER ou FONDATION HELLEF FIR KRIIBSKRANK KANNER, en français AIDE AUX ENFANTS ATTEINTS DE CANCER, comprenant le bilan au 31 décembre 2010 ainsi que le compte de profits et pertes pour l'exercice clos à cette date, et l'annexe contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives.

Responsabilité du Conseil d'Administration dans l'établissement et la présentation des comptes annuels

Le Conseil d'Administration est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces comptes annuels, conformément aux obligations légales et réglementaires relatives à l'établissement et la présentation des comptes annuels en vigueur au Luxembourg ainsi que d'un contrôle interne qu'il juge nécessaire pour permettre l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Responsabilité du réviseur d'entreprises agréé

Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces comptes annuels sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les Normes Internationales d'Audit telles qu'adoptées pour le Luxembourg par la Commission de Surveillance du Secteur Financier. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique et de planifier et de réaliser l'audit en vue d'obtenir une assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les comptes annuels. Le choix des procédures relève du jugement du réviseur d'entreprises agréé, de même que l'évaluation des risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs. En procédant à cette évaluation, le réviseur d'entreprises agréé prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement et la présentation sincère des comptes annuels afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur le fonctionnement efficace du contrôle interne de l'entité. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par le Conseil d'Administration, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des comptes annuels.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Opinion

A notre avis, les comptes annuels donnent une image fidèle du patrimoine et de la situation financière de la FONDATION KRIIBSKRANK KANNER, en français FONDATION ENFANTS ATTEINTS DE CANCER ou FONDATION HELLEF FIR KRIIBSKRANK KANNER, en français AIDE AUX ENFANTS ATTEINTS DE CANCER au 31 décembre 2010, ainsi que l'excédent des produits sur les charges pour l'exercice clos à cette date, conformément aux obligations légales et réglementaires relatives à l'établissement et la présentation des comptes annuels en vigueur au Luxembourg.

Luxembourg, le 23 décembre 2011.

*Pour Deloitte Audit
Cabinet de révision agréé
Eric van de Kerkhove
Réviseur d'entreprises agréé, Partner*

*Bilan au 31 décembre 2010
(exprimé en euros)*

	Notes	31/12/2010	31/12/2009
ACTIF			
ACTIF IMMOBILISE			
Immobilisations corporelles	3		
Terrains et constructions		1.313.847	1.412.832
Autres installations, outillage et mobilier		42.116	45.617
Total Immobilisations corporelles		<u>1.355.963</u>	<u>1.458.449</u>
Avances et acomptes sur immobilisations		9.794	9.794
ACTIF CIRCULANT			
Autres créances			
dont la durée résiduelle est inférieure ou égale à un an	4	94.799	79.388
Valeurs mobilières	5	3.814.893	3.553.381
Avoirs en banque et en caisse	6	1.617.612	1.295.149
Total actif circulant		<u>5.529.691</u>	<u>4.927.918</u>
Comptes de régularisation		7.155	7.496
TOTAL ACTIF		<u>6.900.216</u>	<u>6.403.657</u>

Les notes font partie intégrante des comptes annuels.

	Notes	31/12/2010	31/12/2009
PASSIF			
CAPITAUX PROPRES			
Capital souscrit	7	12.395	12.395
Résultats reportés	7	6.276.683	5.933.552
Excédent des produits sur les charges	7	418.888	343.130
Total capital et réserves		<u>6.710.353</u>	<u>6.289.077</u>
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES			
Autres provisions		17.806	12.589
Total provisions pour risques et charges		17.806	12.589
Fonds dédiés	8	98.300	-
DETTES			
Dettes envers des établissements de crédit dont la durée résiduelle est inférieure à un an		0	4.919
Dettes sur achats et prestations de services dont la durée résiduelle est inférieure à un an		48.244	73.215
Dettes fiscales et au titre de la sécurité sociale			
Dettes fiscales		12.682	
Dettes au titre de la sécurité sociale		14.806	23.312
Autres dettes		412	545
Total dettes		<u>76.144</u>	<u>101.991</u>
TOTAL PASSIF		<u>6.900.216</u>	<u>6.403.657</u>

Les notes font partie intégrante des comptes annuels.

*Compte de profits et pertes
pour l'exercice clos le 31 décembre 2010
(exprimé en euros)*

	Notes	2010	2009
PRODUITS			
Dons, legs et subsides	2	1.262.695	1.285.665
Autres produits d'exploitation	9	237.056	122.809
Intérêts et revenus provenant du patrimoine		170.050	105.494
Produits exceptionnels	15	269	8.938
TOTAL DES PRODUITS		<u>1.670.070</u>	<u>1.522.906</u>
CHARGES			
Soins pour les enfants	10	351.171	212.243
Aides et subventions	11	106.945	118.474

Frais généraux	12	183.042	249.109
Frais de personnel	13		
Salaires et traitements		416.519	411.056
Charges sociales		68.311	62.278
		<u>484.830</u>	<u>473.334</u>
Corrections de valeur sur actif circulant	2	2.397	0
Corrections de valeur sur immobilisations corporelles	3	113.948	117.738
Intérêts et charges assimilées	14	8.858	7.968
Charges exceptionnelles	15	0	910
EXCEDENT DES PRODUITS SUR LES CHARGES		418.888	343.130
TOTAL DES CHARGES		<u>1.670.070</u>	<u>1.522.906</u>

Les notes font partie intégrante des comptes annuels.

Notes aux comptes
31 décembre 2010

1. Généralités. La fondation FONDATION KRIIBSKRANK KANNER, en français FONDATION ENFANTS ATTEINTS DE CANCER ou FONDATION HELLEF FIR KRIIBSKRANK KANNER, en français AIDE AUX ENFANTS ATTEINTS DE CANCER (la «Fondation») a été constituée à Luxembourg le 17 décembre 1991 sous la forme d'un établissement d'utilité publique.

La Fondation a pour objet d'aider, sous toutes ses formes, les enfants atteints d'un cancer ou d'autres pathologies graves et leurs familles, tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger. La Fondation peut également entreprendre ou participer à des campagnes de prévention et d'information et soutenir la recherche. Elle pourra devenir membre et de façon générale aider et assister tout établissement, association ou fondation poursuivant un objet similaire ou complémentaire au sien.

La Fondation est constituée pour une durée illimitée.

L'exercice social commence le 1^{er} janvier pour se clôturer le 31 décembre de chaque année.

2. Principes et méthodes comptables.

Principes généraux

Les comptes annuels sont établis conformément aux dispositions légales et réglementaires en vigueur au Luxembourg.

Principales règles d'évaluation

Conversion des devises

La Fondation tient sa comptabilité en euros (EUR) et les comptes annuels sont exprimés dans cette devise. A la date de clôture du bilan:

- les frais d'établissement, les immobilisations incorporelles, corporelles et financières exprimés dans une autre devise que la devise du bilan restent convertis au cours de change historique;
- les postes de l'actif exprimés dans une autre devise que la devise du bilan sont évalués individuellement au plus bas de leur valeur au cours de change historique ou de leur valeur déterminée sur base du cours de change en vigueur à la date de clôture du bilan;
- les postes de passif exprimés dans une autre devise que la devise du bilan sont valorisés individuellement au plus haut de leur valeur au cours de change historique ou de leur valeur déterminée sur base du cours de change en vigueur à la date de clôture du bilan.

Les produits et les charges en devises autres que la devise du bilan sont convertis dans la devise du bilan au cours de change en vigueur à la date des opérations.

Ainsi seuls sont comptabilisés dans le compte de profits et pertes les bénéfices et pertes de change réalisés et les pertes de change non réalisées.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont enregistrées à leur prix d'acquisition diminué des amortissements cumulés. Les amortissements sont calculés selon la méthode linéaire.

Les immobilisations corporelles en cours ne sont pas amorties jusqu'à la date de leur mise en service. Les taux et modes d'amortissement appliqués s'établissent comme suit:

	Taux d'amortissement	Mode
Constructions	3,33%	Linéaire
Travaux de transformation des constructions	10%	Linéaire

Aménagements divers des constructions	20%-25%-33%	Linéaire
Matériel de bureau et informatique	20%	Linéaire
Matériel de transport	20%	Linéaire
Mobilier	10%-50%	Linéaire

Valeurs mobilières

Les valeurs mobilières sont évaluées individuellement au plus bas de leur prix d'acquisition ou de leur valeur de marché. Les moins-values non réalisées sont portées en charges au compte de profits et pertes sous la rubrique «Corrections de valeur sur éléments de l'actif circulant».

Provisions pour risques et charges

A la clôture de chaque exercice, des provisions sont constituées pour couvrir tous les risques et charges prévisibles. Les provisions afférentes aux exercices antérieurs sont régulièrement revues par le Conseil d'Administration et reprises en résultat si elles sont devenues sans objet.

Fonds dédiés

Les fonds dédiés sont comptabilisées en relation avec des dons dédiés à une cause particulière à la demande du donateur et pour laquelle la réalisation n'a pas encore été réalisée à la clôture.

Dons, legs et subsides

Les donations faites à la Fondation sont comptabilisées en produits en date de leur réception. Suite à un changement législatif du 19 décembre 2009, les legs et dons faits en faveur de la Fondation supérieurs à EUR 30.000, nécessitant un arrêté ministériel, ne sont comptabilisés en produits qu'à la date de réception des fonds et d'obtention de l'arrêté ministériel.

Autres intérêts et produits assimilés - Autres intérêts et charges assimilés

Les produits et charges d'intérêts courus non échus sont comptabilisés prorata temporis.

3. Immobilisations corporelles.

Durant l'exercice, les immobilisations corporelles ont évolué comme suit (en EUR):

	Terrains et constructions	Autres installations, outillage et mobilier
	EUR	EUR
Valeur d'acquisition au 1 ^{er} janvier 2010	3.174.810	209.793
Entrées de l'exercice	0	11.463
Valeur d'acquisition au 31 décembre 2010	3.174.810	221.256
Corrections de valeur des exercices antérieurs	-1.761.978	-164.176
Corrections de valeur de l'exercice	-98.985	-14.964
Corrections de valeur au 31 décembre 2010	-1.860.963	-179.140
Valeur nette comptable au 31 décembre 2010	1.313.847	42.116
Valeur nette comptable au 31 décembre 2009	1.412.832	45.617

4. Autres créances.

Les autres créances se composent comme suit (en EUR):

	2010	2009
- Remboursement de dépenses médicales	48.887	17.916
- Intérêts courus non échus	36.474	32.723
- Autres créances	9.438	28.749
	94.799	79.388

5. Valeurs mobilières.

Les valeurs mobilières au 31 décembre 2010 sont constituées des SICAV ainsi que d'obligations suivantes:

Emetteur	Montant en EUR
SICAV: BL Short Term Euro - B	146.579
BL Fund Selection Evolution - B	441.228
BL Global Flexible - B	176.491
Obligations: l'Etat luxembourgeois	436.220
l'Etat allemand	1.186.110
l'Etat belge	340.353

Banque Européenne d'Investissements	154.408
Bayerische Landesbank	832.384
BNP Paribas	101.120
TOTAL	3.814.893

6. Avoirs en banque et en caisse. Au 31 décembre 2010, le poste des avoirs en banque était constitué de comptes à terme pour un montant de EUR 313.000,00 de divers comptes courants de EUR 1.303.673,00 ainsi que d'encaisse d'EUR 939,00.

7. Capitaux propres.

	Capital souscrit	Résultats reportés	Excédent des produits sur les charges
	EUR	EUR	EUR
Situation au 1 ^{er} janvier 2010	12.395	5.933.553	343.130
Affectation du Résultat de l'exercice 2009		343.130	-343.130
- Résultats reportés			
Excédent des produits sur les charges			418.888
Situation au 31 décembre 2010	12.395	6.276.683	418.888

Le premier apport fait à la fondation consistait en un versement en espèces de EUR 12.395 (cinq cent mille francs luxembourgeois). Les résultats de l'exercice se clôturant le 31 décembre 2009 sont alloués aux résultats reportés.

8. Fonds dédiés. Au 31 décembre 2010, EUR 98.300 sont des dons dédiés répartis comme suit:

- EUR 60.800 pour l'aménagement intérieur de la maison des parents à Bruxelles (mobilier)
- EUR 21.500 pour l'aménagement extérieur de la maison des parents à Bruxelles (aire de jeu et toboggan)
- EUR 6.000 pour la mise en place et le suivi d'un projet sportif dans le cadre de nos activités avec les enfants (cours de vélo et acquisition de matériel à leur disposition)
- EUR 10.000 pour le financement temporaire d'un poste d'infirmière supplémentaire de soins à domicile (selon convention avec la Kannerklinik du CHL)

9. Autres produits d'exploitation. Les autres produits d'exploitation comprennent essentiellement des remboursements des caisses de maladie et caisses complémentaires.

10. Soins pour les enfants. La rubrique «soins pour enfants» comprend principalement les frais encourus pour les enfants en traitement: participation aux frais médicaux, frais de logement des parents à l'étranger, frais de médicaments, frais de matériel spécialisé. Depuis l'année sociale 2010, ce compte inclut également les frais d'activités et d'excursions pour les enfants pris en charge par la Fondation.

11. Aides et subventions. En adéquation avec l'objet social de la fondation, elle peut entreprendre ou participer dans des campagnes de prévention et d'information et de soutenir la recherche. Elle pourra devenir membre et de façon générale aider et assister tout établissement, association ou fondation poursuivant un objet similaire ou complémentaire au sien. (cfr. Note 1). Dans ce contexte, en 2010, elle a soutenu:

- d'autres organismes poursuivant un but similaire (en 2010: EUR 2.500,00)
- * L'île aux clowns (Luxembourg): ce projet est composé d'une équipe de clowns qui se rendent au domicile de l'enfant malade afin de l'égayer une après-midi et de lui faire oublier sa maladie au moins le temps de leur prestation. La Fondation leur met à leur disposition un local au siège à Strassen pour leur formation continue et leurs répétitions.
- * Une note pour chacun (Bruxelles): cette équipe est composée de musiciens qui se rendent à l'hôpital pour égayer le séjour des enfants non seulement en leur jouant de la musique, mais en leur apprenant à se servir de différents instruments. Comme tous les deux ans, nous les avons soutenus à hauteur de EUR 2.500.
- des structures hospitalières (en 2010: EUR 70.941,04)
- * Financement d'un service d'infirmières à domicile selon une convention signée le 15 février 2008 entre la direction du CHL et le conseil de la Fondatioun Kriibskrank Kanner à hauteur de EUR 36.000,00 par an.
- * Financement d'une aide logistique au service d'oncologie pédiatrique de l'H.U.D.E.R.F. (Hôpital Universitaire Reine Fabiola) à hauteur de EUR 34.941,04.
- la recherche (en 2010: EUR 33.374,38)
- * Financement de deux projets de recherche sous la supervision du pédiatre oncologique, Pr Eric Sariban au sein de la faculté de médecine de l'ULB à hauteur de EUR 16.476,00 (Dr Chanaz) et au sein de l'H.U.D.E.R.F. à hauteur de EUR 11.898,28 (Mme D'Hondt).
- * Financement de projets de recherche sous la supervision du pédiatre oncologique, Dr Pr Norbert Graf au sein de la clinique universitaire de Homburg à hauteur de 5.000 €.

12. Frais généraux. Au 31 décembre 2010, les frais généraux se chiffrent à EUR 183.042 (2009: EUR 249.109). La baisse des frais généraux de 2010 par rapport à 2009 s'explique notamment par le fait que le sous-compte des frais d'activités pour enfants a été déplacé des frais généraux vers le compte des soins pour enfants (voir note 10).

Sous cette réserve, l'évolution des frais généraux suit l'évolution générale de nos comptes.

13. Frais de personnel. Les frais de personnel sont constitués de salaires et traitements ainsi que de charges en relation avec des pensions complémentaires pour EUR 416.519 (2009: EUR 411.056) ainsi que de charges sociales pour EUR 68.311 (2009: EUR 62.278).

La fondation emploie 8 postes équivalents temps plein dont 7 entièrement dédiés au travail humanitaire.

14. Intérêts et charges assimilés. Les intérêts et charges assimilés comprennent pour EUR 8.858 des commissions bancaires et de courtage générées par la décision du conseil d'administration de placer les réserves liquides de la Fondation dans des obligations de grande qualité. Cette décision a été prise dans le contexte de la crise financière afin de sécuriser ses actifs liquides.

15. Produits et charges exceptionnels. Les produits et charges exceptionnels incluent notamment des produits ou charges relatifs aux années antérieures.

16. Engagements hors-bilan et passifs éventuels. La Fondation s'est engagée sur deux dépenses hors-bilan à venir:

- Rénovation Maison des Parents à Bruxelles:

Suite à un contrôle des sapeurs pompiers bruxellois, la Fondation doit engager des frais de transformation pour que la maison d'accueil se conforme aux normes de sécurité en vigueur et puisse être exploitée dans le futur. En parallèle seront entrepris des travaux d'amélioration d'accueil de la maison des parents à Bruxelles. Ces travaux de transformation devaient débiter en 2009, mais ne le seront pas avant septembre 2011 et sont estimés actuellement à de l'ordre de EUR 249.895,66 toutes taxes comprises. Une convention signée le 17 décembre 2010 avec la Fondation André et Henriette Losch permettra de couvrir la majorité des frais.

- Soutien à la recherche en pédiatrie oncologique:

La fondation a signé une convention avec l'ULB de Bruxelles dans laquelle elle s'engage à hauteur de EUR 32.952 entre juillet 2010 et juin 2011. En 2010, EUR 16.476 ont déjà été versés à l'ULB dans le cadre de cette convention et pour 2011 EUR 16.476 restent à être versés pour les mois de janvier à juin.

Budget 2011

Recettes	2011	Dépenses	2011
		1. Liées à l'objet de la Fondation	
		Frais des enfants	
		- traitement, transports, activités	420 000,00
Héritages		- subventions recherches	30 000,00
Dons	1 240 000,00	- subvention salaires HUDERF et CHL	80 000,00
Remboursements CM. Et CMCH	100 000,00	- Aide internationale	10 000,00
Intérêts	86 000,00		
Autres (Ventes, subsides, except.)	10 000,00	Sous - total 1.	540 000,00
		2. Fonctionnement	
		Frais d'immobilisations	50 000,00
		Dot. aux amort. portées au budget	130 000,00
		Honoraires	40 000,00
		Assurances	8 000,00
		Publicité, promotion	50 000,00
		Téléphone, frais de bureau, timbres, autres	40 000,00
		Frais financiers	8 000,00
		Frais de voiture	5 000,00
		Autres frais	5 000,00
		Sous - total 2.	336 000,00
		3. Salaires	
		Salaires Luxembourg et Bruxelles	560 000,00
		Sous - total 3.	560 000,00
		Solde annuel	1 436 000,00
Total des Recettes 2011	1 436 000,00	Total des Dépenses 2011	1 436 000,00

Le budget 2011 a été approuvé unanimement par le Conseil d'Administration du 26 octobre 2011.

Signatures.

Référence de publication: 2011180283/322.

(110210541) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 décembre 2011.

Entreprise de Nettoyage Almeida S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-7353 Lorentzweiler, 12, rue de Blaschette.

R.C.S. Luxembourg B 123.236.

Les comptes annuels au 31.12.2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012000511/9.

(110211741) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 décembre 2011.

Eosnix S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 95.855.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012000514/9.

(110212281) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 décembre 2011.

Finlandia Investment S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2550 Luxembourg, 52-54, avenue du X Septembre.

R.C.S. Luxembourg B 122.221.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 décembre 2011.

Pour copie conforme

Pour la société

Maître Carlo WERSANDT

Notaire

Référence de publication: 2012000551/14.

(110212045) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 décembre 2011.

FPSPI SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 5, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 90.873.

Extrait des résolutions prises lors du Conseil d'Administration du 23 septembre 2011

En date du 23 septembre 2011, le Conseil d'Administration a décidé:

- de coopter de Monsieur Vincenzo Mocati, Intesa San Paolo Spa, Viale Marelli 165, 20095 Sesto San Giovanni MI, Italie avec effet au 23 septembre 2011, en qualité d'Administrateur, en remplacement de Monsieur Marco Boero, démissionnaire, jusqu'à la prochaine Assemblée Générale Ordinaire prévue en 2012.

Luxembourg, le 29 décembre 2011.

Pour extrait sincère et conforme

Pour FPSPI Sicav

Caceis Bank Luxembourg

Référence de publication: 2012000562/16.

(110212536) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 décembre 2011.
